

*Formation de leaders
Échange Québec-Pérou*

*Rapport narratif
présenté à
Développement et Paix*

*par Relais-femmes
Montréal, juin 1996*

LE PROJET...

Formation de leaders

Échange Québec-Pérou

En août 1994, nous vous faisons parvenir une demande de subvention pour un projet de formation socio-politique auprès de Cuisines populaires dans les quartiers de Lima au Pérou sous la responsabilité de FAEMA et en lien avec un projet similaire au Québec. Ce projet se situe en fait à l'intérieur d'un projet de recherche en partenariat avec le Regroupement des cuisines collectives du Québec, une équipe de recherche de l'Université de Montréal et Relais-femmes.

Il est né du constat que de nouvelles pauvretés sont apparues dans notre société depuis la crise du début des années 80. Des groupes se sont appauvris que l'on pense au jeunes, aux jeunes familles, aux femmes cheffes de familles monoparentales. Corollairement, les problèmes de misère, de faim sont réapparus et on a vu se multiplier les ressources de dépannage alimentaire. Les cuisines collectives sont une réponse différente à ces problèmes de faim et de pauvreté. Elles favorisent la prise en charge des personnes, la recherche de l'autonomie sociale et la solidarité.

Les cuisines collectives sont un phénomène relativement neuf au Québec. Inexistantes il y a vingt ans, elles se développent aujourd'hui à un rythme accéléré. Nouveau phénomène social, les cuisines collectives sont peu connues. La littérature à leur sujet est à peu près inexistante.

Le projet de recherche vise à combler ce vide

- en dressant un profil socio-économique et démographique des cuisines collectives;*
- en décrivant la genèse historique, la structure organisationnelle et financière des cuisines et du regroupement des cuisines collectives du Québec;*

- en tentant de mettre en évidence l'impact des cuisines collectives sur l'état de bien-être personnel et social, sur l'estime de soi, le degré d'intégration sociale, l'autonomie sociale et la pratique de solidarité;
- en identifiant les enjeux économiques et sociaux découlant de la pratique des cuisines collectives au Québec et au Pérou et finalement;
- en identifiant les savoirs et les enjeux communs entre les cuisines aux niveaux international, national et local.

Dès le départ de ce projet, les liens à maintenir, les comparaisons à faire avec les cuisines collectives au Sud et plus particulièrement au Pérou se sont imposés. En effet, les cuisines collectives péruviennes ont inspiré les pratiques de cuisines collectives au Québec.

Tant le RCC2, l'équipe de recherche que Relais-femmes souhaitent approfondir les liens existants avec les cuisines péruviennes et systématiser les comparaisons dans le développement du modèle au Nord comme au Sud en mettant l'accent sur le développement des cuisines comme espace politique d'éducation à la démocratie et espace d'autonomisation sociale. C'est ce que la subvention accordée par Développement et Paix a permis.

Le présent rapport se veut la synthèse la plus complète possible des activités ayant été réalisées à travers ce projet d'échange entre les femmes des cuisines collectives du Québec et du Pérou. Il tente également de rassembler l'ensemble du processus de réflexion amorcé par les femmes impliquées dans ce projet. Il rassemble donc la documentation qui leur a été fournie pour amorcer leur périple et ce qu'elles ont produit.

Bonne lecture et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Nadine Goudreault
Coordonnatrice du projet
Relais-femmes

AU QUÉBEC...

**CURRICULUM VITAE
DES
MATHÉMATIQUES**

Rosa Matilde Espinal Ramirez

En plus d'avoir complété des études de secrétariat exécutif de gestion du personnel et de relations industrielles, Mme Rosa Matilde Espinal Ramirez née à Andahuaylae, Apurimac au Pérou possède de nombreuses expériences en tant que dirigeante en milieu populaire.

En effet, elle a occupé les postes de sous-trésorière pour le *Club de Madres*, trésorière pour une cuisine populaire, membre de la Commission d'organisation structurelle des vivres, trésorière de cette même Commission, déléguée à la rencontre des travailleuses sociales de l'Amérique latine, membre de la Commission réorganisatrice de l'AFEDEPROM-Comas, déléguée du district pour AFEDEPROM, et représentante de la Table directrice de la première convention métropolitaine des cuisines autogérées. Elle a par ailleurs travaillé sur la Commission pour une journée de réflexion sur l'organisation des cuisines pour sept centrales de cuisines.

Déléguée pour AFEDEPROM, elle a également fait des présentations intitulées respectivement « Expérience de cuisines dans le département de Arequipa » et « Cours de formation pour les dirigeants au niveau de la trésorerie et du secrétariat et réflexion personnelle sur l'expérience de dirigeant ».

Zenaida Zuniga Medina

Née à Lima au Pérou, Mme Zenaida Zuniga Medina possède de nombreuses expériences en tant que dirigeante de groupes populaires.

Elle fut présidente d'un secteur du *Club de madres*, trésorière du comité de citoyens pour un autre secteur, présidente de ce même comité, dirigeante des cuisines populaires du bureau de coordination du district El Agustino, fondatrice de la cuisine *Jesus de Nazaret*, dirigeante du comité de citoyens d'un secteur, échevin responsable de la santé et de l'alimentation pour la municipalité d'El Agustino, travailleuse sociale pour ASPRODEP, coordonatrice de la cuisine *Jesus de Nazaret*, secrétaire des communications pour la Fédération des associations des cuisines populaires autogérées de Lima y Callao et membre du groupe d'initiatives pour l'action des citoyens.

Elle a par ailleurs, complété son expérience pratique par des sessions de formation et des séminaires portant sur l'alimentation, le logement, l'élaboration de projets sociaux, les droits humains et les fonctions d'échevin.

Parallèlement à tout cela, elle a participé à la publication d'un manuel sur les fonctions et l'organisation des cuisines populaires d'El Agustino de même qu'au document Tables rondes sur les femmes, les leaders et la politique.

Ofelia Isidora Montes Lopez

Née à Lima au Pérou, Mme Ofelia Isidora Montes Lopez a fait des études supérieures en travail social de même qu'en psychologie qu'elle a terminées en 1978.

Elle possède de nombreuses expériences en milieu populaire. Après avoir travaillé auprès des enfants, de même qu'avec des comités de citoyens, elle s'est par la suite intéressée plus particulièrement à la question des cuisines populaires.

Coordonatrice des sphères solidarité et droits humains à la paroisse *Virgen de Nazaret*, elle a vu à l'organisation et au fonctionnement des cuisines collectives et a été conseillère à la Commission éducative des cuisines collectives d'*El Agustino*. Coordinatrice du secteur Femmes, du secteur Alimentation, directrice-adjointe puis directrice depuis le 11 mars 1995 pour les Services Éducatifs d'*El Agustino*, elle a été conseillère à la coordination pour les cuisines du secteur *El Agustino*, conseillère de la Commission nationale des cuisines collectives, présidente du conseil de direction de la Boulangerie autogérée *Virgen de Nazaret*, conseillère du projet alimentation, responsable de la direction des projets économiques avec les femmes, responsable de l'auto-formation des promoteurs au niveau institutionnel, responsable de la poursuite de la planification annuelle des équipes des services éducatifs et enfin membre de la commission de formation SEPSI.

Membre d'un groupe de recherche, elle a également participé à la recherche intitulée « Recherche évaluative portant sur les expériences de cuisines populaires et sur la génération de revenus encourus » réalisée par FAENA (Association pour la formation à l'autogestion) en 1993.

En plus de ses nombreuses implications sur le terrain, Mme Ofelia Isidora Montes Lopez a publié un manuel sur la fonction et l'organisation des cuisines populaires d'*El Agustino*, un document sur le coût encouru pour se nourrir dans les cuisines populaires d'*El Agustino*, de même qu'un ouvrage méthodologique.

CALENDRIER
DES
ACTIVITÉS

Calendrier des activités des trois Péruviennes au Québec

du 29 mai au 8 juin 1995

<u>Dimanche 28</u>	<u>Lundi 29</u>	<u>Mardi 30</u>	<u>Mercredi 31</u>	<u>Jeudi 1er</u>	<u>Vendredi 2</u>	<u>Samedi 3</u>
		9h00 Visite du groupe de cuisines de St-Jean-de-Matha	9h00 Visite du groupe de cuisines de Louiseville	9h00 Visite du groupe de cuisines de Sherbrooke	9h00 Jour de travail avec le comité aviseur de la recherche sur les cuisines collectives	Libre 17h00 Départ pour Québec en vue de prendre part aux activités du lendemain reliées à la marche des femmes
	15h00 Arrivée 16h30 Rencontre des membres du comité aviseur de la recherche Explication de la situation socio-économique du pays et du contexte de travail des cuisines collectives	14h00 Arrivée au Comité solidarité de Trois-Rivières en vue de se joindre au contingent de la marches des femmes 15h30 Rassemblement au Parc Pie-XII 16h30 Signature du livre d'or à l'hôtel de ville de Trois-Rivières 17h30 Souper	14h30 Visite du groupe des cuisines d'Hochelega-Maisonneuve à Montréal	14h00 Visite d'un organisme communautaire de Pointe St-Charles		
		19h00 Hommage aux militantes 19h30 Pièce de théâtre « Si Cendrillon pouvait mourir »	18h00 Visite du groupe de cuisine de Parc-Extension de Montréal (groupe multi-ethnique)	Temps libre	19h00 Fête avec les femmes du premier voyage au Pérou	
	Coucher à Montréal	Coucher à Trois-Rivières	Coucher à Montréal	Coucher à Montréal	Coucher à Montréal	Coucher à Québec

Calendrier des activités des trois Péruviennes au Québec

du 29 mai au 8 juin 1995

<u>Dimanche 4</u>	<u>Lundi 5</u>	<u>Mardi 6</u>	<u>Mercredi 7</u>	<u>Jeudi 8</u>
Libre	Libre	9h00-17h00 Séminaire international sur l'économie sociale	9h00-16h30 Séminaire international sur l'économie sociale	
12h00 Rencontre au musée de Québec pour se joindre à la marche des femmes contre la pauvreté	12h00 Dîner avec quelques membres de Développement et Paix			Départ
13h00 Sortie du musée	15h00 Évaluation du séjour au RCCQ			
14h00 Grand rassemblement autour de l'Assemblée nationale				
19h00 Retour à Montréal	17h00 Souper avec des membres de SUCO et différentes invitées internationales	17h00 Cocktail		
Coucher à Montréal	Coucher à Montréal	Coucher à Montréal	Coucher à Montréal	

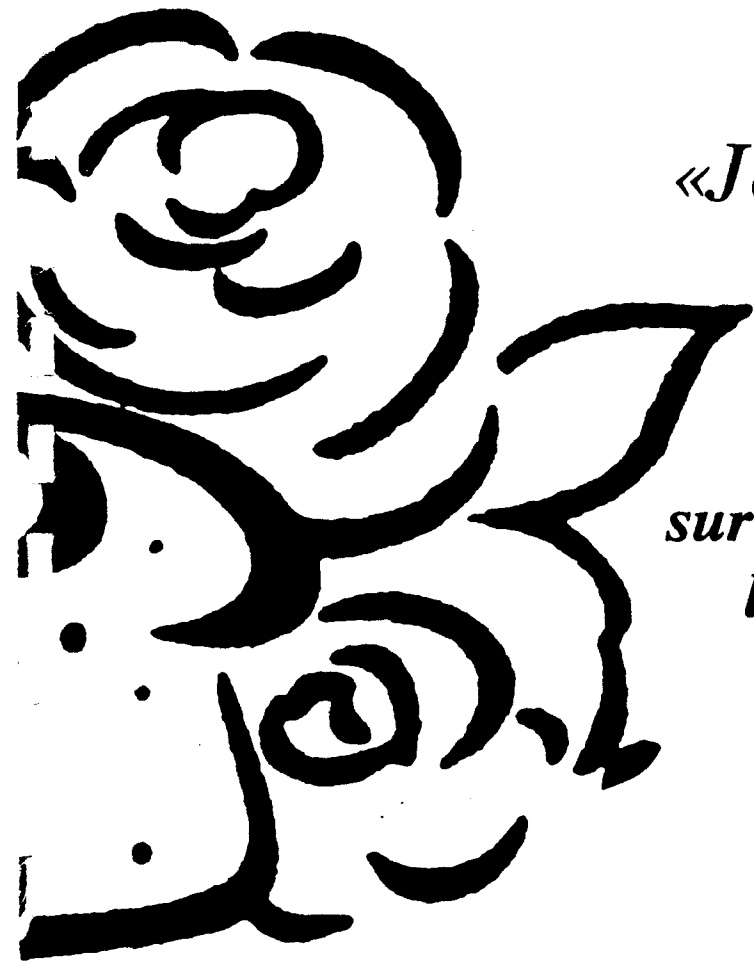
*DU PAIN
ET
DES ROSES*

Cette section rassemble les documents explicatifs de la Marche des femmes contre la pauvreté du Pain et des Roses auxquelles ont participé les invitées internationales à deux occasions; soit à Trois-Rivières dans le cadre d'activités spécialement organisées en solidarité avec les femmes « du monde » et à Québec au rassemblement final devant l'Assemblée nationale.

LA MARCHÉ DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ

*«Joignons le geste
à la parole»*

*Soyons toutes et tous
sur la colline parlementaire
le 4 juin prochain à midi
en appui au mouvement
des femmes du
Québec*





Le 26 mai 1995, des centaines de femmes entreprendront une longue marche qui les conduira devant l'Assemblée nationale le 4 juin.

Elles revendiqueront:

- Un programme d'infrastructures sociales;
- Une loi proactive sur l'équité salariale;
- L'augmentation du salaire minimum;
- L'application de la loi des normes du travail aux personnes participant aux mesures d'employabilité;
- La création de nouvelles unités de logement social;
- L'accès à des programmes de formation;
- L'application rétroactive de la réduction du parrainage de 10 ans à 3 ans pour les femmes immigrantes mariées;
- Le gel des frais de scolarité;
- La perception automatique des pensions alimentaires.



Elles seront accompagnées de plusieurs femmes venant
d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, invitées
par des organismes de coopération internationale
et de solidarité qui souhaitent poser un
GESTE CONCRET de solidarité Nord-Sud.

Elles marcheront
en geste de solidarité.

Elles témoigneront
de leurs propres luttes.

Elles vivront et comprendront les
nôtres lors de soirées
thématiques.

Elles participeront
avec des femmes du Québec à
un séminaire international sur
l'économie sociale
les 6-7 juin 1995 à Montréal.



LA MARCHÉ DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ

Organismes participants au volet international :

- Alternatives
- Centre de solidarité internationale (ALMA)
- Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
- Comité de solidarité Tiers Monde de Trois-Rivières
- Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI
- Cinquième Monde (Le)
- CRAIE Tiers Monde
- Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CREDIL)
- CUSO-Québec
- Rallye Tiers Monde Bois-Francs
- Relais-Femmes
- Service des relations internationales et Service de la condition féminine, de la CSN
- SUCO

Nous prévoyons, en concertation avec les comités organisateurs régionaux de la marche, des soirées de solidarité internationale:

- 25 mai à Rivière-du-Loup
- 27 mai à Joliette
- 30 mai à Trois-Rivières
- 31 mai à Victoriaville
- Alma à déterminer

Pour plus de renseignements voici les groupes que vous pouvez contacter en région:

- CREDIL, Joliette: Renée Desjardins, (514) 756-0011
- Comité de solidarité Tiers Monde de Trois-Rivières: Marie-Thérèse Rancourt, (819) 373-9598
- Rallye Tiers Monde Bois-Francs, Victoriaville: Sylvie Gendron, (819) 758-9928
- Centre de solidarité internationale, Alma: Johanne Bouchard, (418) 668-5211
- Craie Tiers Monde: Manon Côté (418) 862-6903

Pour information générale: Hélène Lagacé, AQOCI (514) 597-2288



**CAHIER DES REVENDICATIONS
ET
GUIDE D'ANIMATION**

Marche des femmes contre la pauvreté • du 26 mai au 4 juin 1995

Cahier des revendications

Recherche:

Louise Marcoux

Rédaction:

Françoise David

Louise Marcoux

Avec la collaboration de

Josée Belleau

Ghislaine Paquin

Marie-Josée Corriveau

Claudette Champagne

Lise Cadieux

Guide d'animation

Conception et rédaction:

Manon Massé

Conception graphique
et mise en page:

Nicole Lavoie

Février 1995

REMERCIEMENTS

Nous voulons remercier pour leur précieuse collaboration au comité revendications-éducation:

Ghislaine Paquin

(Au bas de l'échelle)

Marie-Josée Corriveau

(Regroupement Information Logement)

Claudette Champagne

(Front commun des personnes assistées sociales du Québec)

Lise Cadieux

(Fédération des associations de familles monoparentales du Québec)

Manon Massé

(YMCA de Montréal)

Elisabeth Montecinos

(Maison Flora Tristan)

Michèle Houle Ouellet

(Association féminine d'éducation et d'action sociale)

Thérèse Ste-Marie

(Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail)

Danielle Hébert

(CSN - Condition féminine)

Gisèle Bourret

(CEQ - Condition féminine)

Louise-Marie Provencher

(Centre d'éducation et d'action des femmes)

Fabienne Thibert

(Association des retraité-e-s de l'enseignement du Québec)

Elisabeth Cobbett

(Centre des femmes de Verdun)

Monique Gauvin

(Emploi-Jeunesse)

Julie Leblanc

(Centre des femmes de l'UQAM)

Mireille Marie

(Inter Femmes)

Amanthe Bathalien

(Congrès des femmes noires)

Aura Bizzari

(Collectif des femmes immigrantes du Québec)

Farida Gmati

(Cercle des femmes tunisiennes)

Marie-Josée Lamarre

(Centre des femmes de l'UQAM)

Michelle Séguin

(Université Concordia)

Marie-Thérèse Chicha

(Université de Montréal)

Francine Lepage

(Conseil du statut de la femme)

Sylvie Chénart

(Centre de documentation en condition féminine)

Michèle Roy

(Fédération des femmes du Québec)

Hélène Génier

(La Marche des femmes contre la pauvreté)

et un merci particulier à

Josée Belleau

(L'R des centres de femmes du Québec) qui a coordonné les travaux du comité.

TABLE DES MATIÈRES

Cahier des revendications

Préambule	1
Programme d'infrastructures sociales	3
Salaire minimum	7
Normes minimales du travail	10
Équité salariale	12
Parrainage	15
Pensions alimentaires	18
Logement social	20
Accès à la formation	23
Frais de scolarité	26

Guide d'animation

Conférence de presse et médias	29
Assemblée publique	31
Café-rencontre et dîner causerie	33
Pancartes et banderoles	35
Ateliers de découpage et collage	36
Bandes dessinées	37



PRÉAMBULE

Depuis quelques mois déjà, le mouvement des femmes du Québec prépare une grande marche qui aura pour thème: "Du pain et des roses". Le pain, pour des revenus décents, des emplois, l'accès au logement, aux études, à la formation, etc... Les roses pour des rapports humains harmonieux, égaux, respectueux et tolérants.

Les femmes qui participent à la marche porteront neuf revendications jusqu'à l'Assemblée nationale. Ces revendications veulent déboucher sur des améliorations importantes ayant trait aux conditions de vie des femmes*, particulièrement de celles qui sont pauvres.

Le choix des revendications s'est effectué au terme d'un long processus de débats démocratiques. Tous les groupes participants à la Table provinciale sur la marche ont pu se prononcer. Un comité de revendications a travaillé intensément à partir de critères qui ont rapidement fait l'unanimité: des revendications directement liées à la question de la pauvreté, compréhensibles par toutes, gagnables à court terme et s'adressant au gouvernement du Québec.

Bien sûr, beaucoup de thèmes auraient pu être retenus. Il nous fallait choisir puisque nous voulions faire des gains réels, en peu de temps.

Il est important de noter, par ailleurs, que plusieurs revendications ont des liens étroits entre elles. Par exemple: le programme d'infrastructures sociales, l'application de la Loi des normes minimales du travail aux personnes inscrites à des mesures d'employabilité, la hausse du salaire minimum, l'accès à la formation professionnelle pour toutes les femmes et l'équité salariale.

Dit autrement, nous voulons:

- ✓ des emplois accessibles dès maintenant aux femmes
- ✓ de vrais emplois, pas des "jobines" sous-payées et déguisées en mesures d'employabilité
- ✓ des salaires décents pour sortir de la pauvreté
- ✓ des programmes d'insertion ou de réinsertion à l'emploi qui jouent vraiment leur rôle et qui sont accessibles à toutes les femmes.



Tout un programme! Pourtant il nous faut gagner ces revendications qui amélioreront substantiellement les conditions de vie des femmes. Ajoutons-y la construction de logements sociaux, le gel des frais de scolarité, le système de perception des pensions alimentaires et la diminution des années de parrainage pour les femmes immigrantes... et nous savons que 200 kilomètres de marche ne seront pas de trop pour obtenir satisfaction.

Nous avons voulu que notre démarche soit rassembleuse et collective. Cependant nous tenons aussi à indiquer qu'il existe des différences entre les femmes. Certaines, parce qu'elles sont immigrantes, de couleur, autochtones, handicapées ou lesbiennes, subissent plus que d'autres diverses formes de discrimination. Nous tenterons d'en faire état dans ce cahier. Le pari que nous cherchons toutefois à remporter, c'est celui d'agir ensemble, au-delà de nos différences.

Ce cahier de revendications et le guide d'animation qui l'accompagne, appartiennent désormais à toutes les femmes du Québec. Nous espérons qu'il vous sera utile dans vos célébrations du 8 mars ou dans toute autre activité. Nous souhaitons aussi qu'il vous aide à mobiliser des centaines, voire, des milliers de femmes pour ce grand événement qu'est la marche des femmes contre la pauvreté.

Bonne lecture

Bonne mobilisation!

Le comité des revendications

* Le texte a été rédigé au féminin puisqu'il s'agit d'un outil d'éducation sur l'appauvrissement des femmes. Ce qui n'exclut pas que la pauvreté atteint aussi les hommes.





PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SOCIALES

Il est temps de reconnaître le travail des femmes

QUEL EST LE PROBLÈME?

Les mutations économiques et sociales que nous vivons transforment le monde dans lequel nous vivons. Notre économie produit de plus en plus de richesse sans toutefois parvenir à offrir de l'emploi pour toutes et tous; sans non plus que la richesse soit équitablement distribuée dans la population. Le taux de chômage réel oscille entre 20 et 23%, et pour un grand nombre, la période de chômage se prolonge au-delà d'une année.

Pourtant l'emploi était et demeure un moyen privilégié d'insertion sociale et d'autonomie économique. Pour les femmes, il s'agit d'un instrument essentiel à leur égalité.

Cependant, l'emploi est souvent absent ou précaire, pour les femmes et les jeunes. Environ 50% des emplois créés dans la dernière décennie sont précaires, alors que les femmes occupent plus de 70% des emplois à temps partiel. Ce sont les femmes qui majoritairement détiennent les emplois dans le secteur public de la santé, des services sociaux et de l'éducation, et ce, tout en étant les principales utilisatrices des services procurés par le secteur public et communautaire dans ces domaines.

D'autre part, nos gouvernements font des choix qui accentuent la pauvreté des personnes, en réduisant les dépenses et les coupures budgétaires dans les programmes sociaux, la précarisation ou la perte d'emplois dans le secteur public, garderies, logement social, transport en commun existants ou en nombre insuffisant. De plus en plus, les femmes se voient obligées de prendre en charge leurs proches qui sont malades, handicapés ou sans emploi, sans que soit reconnu ce travail essentiel. Enfin, les restrictions budgétaires aux programmes de l'assurance-chômage et de l'aide sociale sont accompagnées d'une multiplication des contrôles à l'égard des personnes assistées sociales et chômeuses. Par le fait même, on replace sur leurs épaules, la responsabilité du manque d'emploi sur le marché ou de sa précarisation.

Le soutien aux personnes et aux collectivités frappées par le chômage, la pauvreté et la discrimination devient donc un travail essentiel à l'amélioration des conditions de vie de cette population.



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

Les femmes et leurs enfants sont parmi les groupes les plus touchés par la restructuration de l'économie et la redéfinition du rôle de l'État. En effet, ce sont les femmes qui occupent la majorité des emplois précaires et à temps partiel. Ce sont elles qui ont le plus écopé des coupures gouvernementales dans les services publics puisqu'elles avaient investi massivement ce secteur depuis trente ans. Les deux tiers des personnes vivant au salaire minimum sont aussi des femmes. Les femmes immigrantes, de couleur et autochtones subissent souvent de la discrimination à l'embauche. On dira, par exemple, qu'une femme provenant d'une communauté ethnique "à un accent", ce qui rend soi-disant difficile son contact avec la clientèle... Les femmes vivant avec un handicap ont d'énormes difficultés à accéder au marché du travail en raison, entre autres, du manque de soutien que leur état requiert. D'ailleurs, seulement 29% des femmes handicapées détiennent un emploi (Statistique Canada 1991). Bref, les femmes détiennent plusieurs tristes records!

L'emploi se fait rare, nous l'avons dit. Lorsque des gouvernements injectent des fonds dans des emplois temporaires, la plupart vont aux hommes, comme dans le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral. Quant aux secteurs de pointe, à haute teneur technologique, ils ne sont pas encore occupés à part égales par les femmes.

~~D'autre part, il faut savoir que les rôles traditionnels assumés par les femmes dans leur vie personnelle et familiale demeurent souvent des facteurs d'exclusion et d'appauvrissement.~~

Le travail au foyer est encore considéré comme allant de soi et non-valorisé économiquement. Ce sont les femmes qui en sont responsables, pour une large part et ce travail n'est pas comptabilisé dans la production globale des biens et services, au pays. Sur le marché du travail, toute l'expérience acquise dans l'éducation des enfants et les soins aux personnes n'est pas considérée pertinente. Pourtant, lorsqu'il s'agit de bénévolat on est vite prêt à accorder aux femmes de grandes qualités dans l'écoute, la relation d'aide et la mise en place de ressources de type communautaire. D'ailleurs, dans le vaste secteur des organismes communautaires, bénévoles et populaires, les femmes occupent une place prépondérante. Notons cependant que lorsqu'elles sont salariées, les niveaux de salaires sont bas et les emplois peu stables. Depuis quelques années, les gouvernements ont mis beaucoup d'emphasis sur le financement des mesures d'employabilité plutôt que d'investir résolument dans des emplois durables et de qualité.

*en raison
de mesures
récents*



QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SOCIALES AVEC DES EMPLOIS ACCESSIBLES DÈS MAINTENANT AUX FEMMES

Que voulons-nous dire par "infrastructures sociales"?

Nous entendons des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie. Ces ressources peuvent se donner des missions diverses: combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc... On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché.

Ces infrastructures sociales existent déjà au Québec. En effet, depuis trente ans, de nombreux services ont été mis sur pied par l'État ou par des personnes actives dans leurs milieux de vie. C'est ainsi que l'on a vu naître des centaines de groupes d'éducation populaire, des garderies, des centres de femmes, des ressources d'accueil pour les immigrantes, des services de maintien à domicile, etc... Il est temps de reconnaître la valeur, la pertinence et le caractère novateur de ces organismes de plus en plus indispensables en cette période d'augmentation des problèmes sociaux. Il est temps aussi de nous rendre compte qu'il s'agit là d'un réseau créateur d'emplois mais de plus en plus menacé grandement par la prolifération de mesures d'employabilité. Il faut enfin affirmer haut et fort que sans le dévouement et la ténacité de milliers de femmes, beaucoup de ces organismes n'existeraient tout simplement plus.

Ce que nous demandons au gouvernement du Québec, c'est d'investir massivement dans les infrastructures sociales, tout comme l'a fait le gouvernement fédéral avec son programme de réfection de routes et de bâtiments. Ajoutons qu'un programme d'infrastructures sociales rendrait plus cohérent ce qui existe déjà. En effet, le Québec verse 150 millions aux organismes communautaires où les femmes forment 75% de la main-d'oeuvre. Québec dépense aussi 200 millions de dollars pour des mesures d'employabilité qui "occupent" plus de 40 000 personnes assistées sociales, dont 55%, de femmes sans grand espoir d'accéder à un véritable emploi. Il faut donc développer davantage ces réseaux centrés sur les réponses aux besoins des personnes.

Mais pas n'importe comment. Nous insistons pour dire que **nous ne parlons pas ici de mesures d'employabilité mais d'emplois.**



Ce qui caractérise un programme d'infrastructures sociales. C'est donc:

- ✓ la consolidation des ressources communautaires existantes au moyen d'un financement de soutien suffisant et récurrent;
- ✓ le soutien au développement de nouvelles ressources selon les besoins exprimés par les personnes et les collectivités;
- ✓ la consolidation et le soutien de services para-publics comme les garderies avec le souci de les rendre accessibles à toute la population;
- ✓ la priorité absolue accordée à des emplois permanents ou à long terme plutôt qu'à des emplois précaires ou à des mesures d'employabilité qu'on tente faussement de faire passer pour des emplois;
- ✓ l'accès des femmes aux emplois créés et donc, la reconnaissance de leurs acquis au sein de la famille, dans des activités bénévoles ou du travail communautaire; priorité devrait être accordée aux femmes chômeuses et assistées sociales ainsi qu'à celles qui occupent un emploi précaire ou à temps partiel ou sont sans emploi;
- ✓ l'application de la Loi des normes minimales du travail à tous les emplois existants ou créés et des salaires décents qui reconnaissent la valeur du travail accompli; l'application d'une loi pro-active sur l'équité salariale dans tous les secteurs;
- ✓ des mesures permettant la conciliation des responsabilités familiales et du travail;
- ✓ des mesures concrètes favorisant l'embauche de femmes doublement discriminées: femmes immigrantes, de couleur, autochtones, handicapées, lesbiennes.

Nous le voyons, ce programme est ambitieux. Certains demanderont: "Comment voulez-vous financer tout ça?" Divers intervenants peuvent participer au financement des infrastructures sociales: l'État, l'entreprise privée, les municipalités, les usagers lorsque c'est possible... Rappelons-nous que la richesse existe. Une fiscalité plus équitable et la remise en question de dépenses inutiles et coûteuses (l'armement... par exemple), pourraient apporter davantage d'argent dans les coffres de l'État. Soulignons aussi que l'emploi est générateur de richesse: les personnes qui travaillent et ont des revenus décents paient des impôts et des taxes, consomment des biens, des services et des loisirs... C'est comme ça que la roue tourne.

Une précision en terminant ce texte sur notre programme d'infrastructures sociales. Nous serons très attentives à ne pas mêler emplois et employabilité. Nous ne voulons pas d'une espèce de structure pour "occuper" les prestataires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Pas question de programmes EXTRA convertis en Corporations intermédiaires de travail. Non pas que nous rejetons les programmes de formation et d'apprentissage conduisant à de vrais emplois. Mais nous disons au gouvernement: "Commençons par nous donner les infrastructures nécessaires à la création d'emplois socialement utiles. Ensuite, nous discuterons de la formation nécessaire pour les occuper. Nous valoriserons l'expérience des femmes à la maison, dans des activités bénévoles ou dans des organismes communautaires."

Beaucoup de femmes sont dès à présent "employables". Nous demandons au gouvernement du Québec de leur donner une chance.





SALAIRE MINIMUM

Les deux tiers des personnes payées au salaire minimum sont des femmes

QUEL EST LE PROBLÈME?

Un des facteurs de l'appauvrissement de milliers de femmes au Québec est la diminution de la valeur réelle du salaire minimum. En terme de pouvoir d'achat, cette diminution résulte en une perte de 30.5% du pouvoir d'achat entre 1981 et 1991, presque le tiers!¹. Les familles à revenu moyen ont aussi subi une perte de leur pouvoir d'achat, mais pour celles à bas revenu, la perte a été encore plus grande, élargissant encore plus l'écart entre les riches et les pauvres. En 1976, le salaire minimum se situait à 55% de la rémunération hebdomadaire moyenne, ce qui permettait aux personnes seules qui en dépendaient de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté². Au taux actuel de 6\$ l'heure, le salaire minimum ne représente plus que 40% de la rémunération hebdomadaire moyenne et ne permet plus de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté depuis déjà une quinzaine d'années.

Avec 240\$ de salaire brut par semaine, une personne vivant seule reçoit un salaire net de 203.67\$, soit moins de 11,000\$ par année. En 15 ans, les taxes ont énormément augmenté pour les personnes seules à faible revenu. Elle paient au moins 40% de plus pour l'assurance-chômage, le RRQ, les taxes à la consommation et pour les impôts fédéraux et provinciaux. Même avec un budget très serré, elles n'arrivent pas. La plupart du temps, c'est dans l'alimentation qu'elles vont couper, les autres dépenses étant incompressibles. Au moindre imprévu, elles perdent le contrôle de leur budget et elles devront encore réduire les dépenses. Mais où couper quand on n'a même plus le strict minimum?

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSSEMENT DES FEMMES?

Les femmes sont touchées par la diminution de la valeur réelle du salaire minimum plus que les hommes puisque les deux tiers de la main-d'oeuvre payée au salaire minimum est constituée de femmes³, et la tendance va en augmentant⁴.

On peut ainsi évaluer à près de 100 000 le nombre de femmes au Québec qui travaillent au salaire minimum⁵. A celles-ci, il faudrait rajouter toutes les travailleuses payées entre 6\$ et 8\$ l'heure. On sait qu'environ 40% des femmes travaillent dans des secteurs où la majorité des salaires tourne autour du salaire minimum⁶, ce qui veut dire que plus de 467 000 autres femmes sont potentiellement affectées par cet appauvrissement⁷. Parmi elles on retrouve



des femmes immigrantes qui sont souvent concentrées dans des secteurs où elles sont sous-payées et peu protégées par les lois du travail.

Les personnes âgées de moins de 25 ans sont aussi particulièrement affectées par la faible valeur du salaire minimum. Elles représentent la majorité des personnes qui en dépendent (63%). On minimise souvent l'importance économique des revenus des jeunes vivant dans des familles. Pourtant, en plus de contribuer au budget familial, ce revenu détermine souvent leur capacité à poursuivre leurs études et le moment où elles pourront fonder leur propre famille.

Un autre aspect important du problème est le fait que la pauvreté des femmes vivant en couple est cachée par le revenu familial. Advient un divorce ou une séparation et cette pauvreté se révèle au grand jour. Qu'elles soient jeunes ou plus âgées, la faiblesse du salaire minimum est donc une entrave à leur autonomie financière et dans le cas des femmes cheffes de famille monoparentale, elle les condamne à rester sur l'aide sociale. Revenu familial ou non, il n'empêche que beaucoup de personnes payées au salaire minimum sont membres d'unités familiales pauvres, soit 4 sur 10⁸.

QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM AU-DESSUS DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ (8,15\$ L'HEURE)

Les travailleuses payées au salaire minimum ont droit à un niveau de vie décent. C'est pourquoi nous proposons d'augmenter le salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté. En calculant cette augmentation sur la base du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada en 1992 pour une personne seule vivant dans une agglomération de plus de 500 000 habitants, et en l'indexant au coût de la vie pour 1995, on arrive à une augmentation à 8.15\$ l'heure pour une semaine de travail de 40 heures.

Cette augmentation permettra à des centaines de milliers de femmes de sortir de la pauvreté. De plus, cette mesure aidera à réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Selon Statistique Canada, le revenu d'emploi moyen des femmes ne se situait toujours qu'aux deux tiers environ du revenu d'emploi des hommes en 1992.

Les gouvernements responsables de l'appauvrissement des travailleuses à bas revenu ont toujours brandi la menace de la baisse de l'emploi comme conséquence d'une hausse plus importante du salaire minimum. Un survol des études réalisées au cours des années 70 et dans la première moitié des années 80 révèle que le seul groupe d'âge pour lequel toutes les études concluent à un impact négatif notable (baisse de 1 à 3% de l'emploi après une hausse de 10% du salaire minimum) est le groupe des adolescentes et adolescents de 15 à 19 ans⁹. Or, une étude plus récente dénote un impact encore plus faible que par le passé sur le niveau d'emploi de ce groupe d'âge¹⁰.



En contrepartie, la seule étude de terrain réalisée à notre connaissance sur ce sujet démontre "qu'une hausse du salaire minimum pourrait au contraire contribuer à créer de l'emploi". En comparant deux états voisins des Etats-Unis, les chercheurs ont observé que les fast-foods ont embauché du personnel là où le salaire minimum avait été augmenté et réduit les effectifs là où il était demeuré à un niveau inférieur¹¹.

Nous vivons une situation de surproduction grâce aux nouvelles technologies qui permettent de produire plus de biens et services à moindre coût, et à cause de la baisse du pouvoir d'achat d'un nombre de plus en plus grand de personnes qui ne peuvent plus acheter ces biens ou services. Une solution est donc de stimuler la consommation en rehaussant les salaires des personnes à bas revenus, ce qui aura un effet bénéfique sur la croissance économique et sur la création d'emplois.

Le libéralisme économique qui veut enlever toute entrave au libre marché en réduisant ou en éliminant les normes minimales du travail est une "stratégie perdante". C'est pourtant cette stratégie qui est pratiquée en Amérique du Nord. Ainsi que le prédit M. Alain Lipietz, chercheur au CEPREMAP (CNRS de France), "le libéralisme... plongera les États-Unis et le Canada dans une régression économique qui les rapprochera des pays sud-américains et qui aura un effet néfaste sur le niveau de vie de la plupart des citoyens du continent"¹². On risque, dit-il, "de créer un modèle de société «en sablier»: l'accroissement du nombre de riches puis, à l'autre bout du sablier, la multiplication des pauvres, et au milieu une classe moyenne atrophiée"¹³. N'est-ce pas ce qui est déjà en train de se produire ici depuis quelques années avec l'appauvrissement des bas salarié-e-s?

C'est pourquoi la hausse du salaire minimum à un niveau décent s'impose. En tant que mesure de justice sociale, elle permet de lutter contre la pauvreté des femmes, (et des jeunes) et d'avancer vers l'équité salariale. En tant que partie d'un projet social humanitaire et progressiste, elle s'inscrit dans une stratégie gagnante qui reflète mieux les choix sociaux du Québec qu'on veut bâtir.

1 Conseil du statut de la femme, *L'équité en emploi pour les femmes*, 1993.

2 Le salaire minimum est calculé sur la base d'une semaine de travail de 40 heures. Source: Statistique Canada et Conseil canadien du marché du travail et de la productivité.

3 Statistique Canada, *Enquête sur les horaires et les conditions de travail*, nov. 1991.

4 Augmentation de 5% en trois ans de la proportion de femmes parmi les personnes payées au salaire minimum, c'est-à-dire entre 1988 et 1991. Source pour 1988: Commission des normes du travail, *Enquête sur la rémunération autour du salaire minimum*, abrégé, 1993.

5 Statistique Canada, op. cit. (66% de 140,000)

6 Conseil du statut de la femme, *L'économie... quand le E n'est plus muet*, 1992.

7 Martel, Louise et Camille Tardieu, *Les femmes, ça compte*, Québec, les Publications du Québec, 1990, Tableau 4003. (467,000 = 40% de 1,167,930)

8 Commission des normes du travail, *Enquête sur la rémunération autour du salaire minimum*, abrégé, 1993.

9 Étude de Jacques Mercier, réalisée pour la Commission des normes du travail, *Effets du salaire minimum sur l'emploi*, 1987.

10 Grenier, G. et M. Séguin, "L'incidence du salaire minimum sur le marché du travail des adolescents au Canada: une reconsidération des résultats empiriques", *L'actualité économique*, 67(2), 1991.

11 Dutrisac, Robert, "Balladur et le boomerang du SMIC-Jeunes" dans *Le Devoir*, 17 mars 1994.

12 Dutrisac, Robert, "Le retour au libéralisme est une stratégie perdante en Amérique du Nord" dans *Le Devoir*, 14 et 15 janvier 1995.

13 Idem





NORMES MINIMALES DU TRAVAIL

Exclues de la Loi des normes minimales du travail, les femmes assistées sociales représentent une main-d'oeuvre bon marché

QUEL EST LE PROBLÈME?

Adoptée en 1988, malgré l'opposition de 1700 groupes de différents milieux, la Loi de la sécurité sociale (Loi 37) incite fortement les personnes assistées sociales, jugées aptes au travail, à participer à des mesures d'employabilité. En effet, un refus de leur part entraîne une forte diminution de leur chèque d'aide sociale.

En principe, les mesures d'employabilité ont pour objectif de favoriser la réintégration au marché du travail des personnes assistées sociales. Dans les faits, ces mesures sont largement inefficaces, faute de formation réelle et d'emplois disponibles.

Parmi l'ensemble de ces mesures, plusieurs personnes sont dirigées vers les programmes EXTRA (Expérience de Travail) et SMT (Stage en milieu de Travail). Selon les données du Ministère de la sécurité du revenu, on comptait, en octobre 1994, 15 552 participant-e-s aux mesures EXTRA et 2 156 aux mesures SMT. Ces deux mesures sont utilisées principalement dans des secteurs offrant des services sociaux et de santé (groupes communautaires et services publics). Elles obligent les participantes à travailler 20 heures par semaine.

Par ailleurs, le gouvernement précise dans l'article 24 de la Loi 37, que les personnes qui exécutent du travail dans le cadre d'une mesure d'employabilité sont exclues de l'application des droits inscrits dans le Code du travail, de la Loi sur les décrets des conventions collectives, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur les normes minimales du travail; à cela s'ajoute l'exclusion de tout droit d'appel pour le ou la participante.

Alors qu'il prétend favoriser l'intégration au marché du travail, l'État vient donc ici nier des droits reconnus à toutes les autres travailleuses; il maintient ainsi dans la marginalité une population importante en la privant d'une reconnaissance sociale et économique. La Loi 37 répond plutôt aux intérêts des employeurs désireux d'obtenir une main-d'oeuvre à bon marché dans un contexte de mondialisation des échanges.



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSEMENT DES FEMMES?

Plus de la moitié des personnes assistées sociales sont des femmes considérées "aptes au travail" et par conséquent, orientées vers les mesures d'employabilité. Ces femmes vivent avec un revenu insuffisant qui se situe entre 50 et 70% en dessous du seuil de pauvreté. Selon les données du Ministère de la sécurité du revenu, en octobre 1994, les femmes représentaient 54,8% des participant-e-s aux mesures d'employabilité.

L'État privilégie l'utilisation des mesures d'employabilité dans des secteurs développés et occupés traditionnellement par des femmes et qui sont considérés peu rentables. Ainsi, il confine les femmes assistées sociales dans des emplois non reconnus et non rémunérés à leur juste valeur. Cela contribue à creuser l'écart des revenus entre les hommes et les femmes et à maintenir les femmes assistées sociales dans la dépendance et la pauvreté.

QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

**L'APPLICATION DE LA LOI DES NORMES MINIMALES
DU TRAVAIL À TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANT
À DES MESURES D'EMPLOYABILITÉ**

Nous voulons l'abolition de l'article 24 de la Loi de la sécurité du revenu. Cet article prévoit la non-application de certains droits pour les personnes participant à des mesures d'employabilité.

Ces personnes travaillent dans nos organismes et nos établissements. Elles doivent obtenir l'application des législations du travail et se voir accorder les mêmes droits que l'ensemble des travailleuses et travailleurs. En les maintenant dans la pauvreté, le Québec se prive, par ailleurs, de contributions fiscales importantes.





ÉQUITÉ SALARIALE

*Les femmes gagnent moins que les hommes
pour un travail équivalent*

QUEL EST LE PROBLÈME?

L'équité salariale c'est payer un salaire égal pour des emplois différents mais qui ont la même valeur.

Statistique Canada indique qu'en 1993, les femmes travaillant à temps complet gagnaient 72% du travail des hommes¹. Mais le revenu moyen des travailleuses immigrées représente 54% de celui des travailleurs immigrés.² Et près de 80% des femmes handicapées ont un revenu annuel de moins de 10 000\$³. Encore aujourd'hui, la rémunération des emplois traditionnellement occupés par des femmes ne rejoint toujours pas celle des emplois traditionnellement occupés par des hommes. Par exemple, une infirmière gagne moins qu'un plombier, une secrétaire moins qu'un concierge, une éducatrice en garderie moins qu'un gardien de zoo. Malgré une formation et une expérience équivalentes à celles des hommes, l'écart salarial entre les hommes et les femmes repose souvent sur des critères d'évaluation sexistes tels la force physique ou la dextérité manuelle.

Alors qu'en 1975, le Québec était la première province à adopter une loi reconnaissant le droit à un salaire égal pour un travail équivalent, il est actuellement une des provinces les plus en retard en matière d'équité salariale.⁴

Depuis 1985, cinq provinces canadiennes ont adopté des lois proactives. L'application de ces lois a permis des rajustements importants en reconnaissant, à partir de critères non sexués (responsabilité, habiletés ou qualifications, efforts, conditions de travail) une même valeur à des emplois différents tels:

- ✓ caoutchoucière d'échantillons et coupeur de souliers
- ✓ bibliothécaire en chef et directeur des services de loisirs
- ✓ secrétaire et mécanicien de machine fixe
- ✓ caissière en chef dans une épicerie et responsable d'une équipe de nuit.

Au Québec, en 1992, la Commission des droits de la personne recommandait l'adoption d'une telle loi.



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

Les 10 emplois les moins bien rémunérés au Canada sont occupés à 75% par des femmes.

Selon le Conseil du statut de la Femme, "la proportion des femmes dans les métiers les moins payants a progressé 4 fois plus que dans les professions les mieux rémunérées"⁵. En 1993, plus de la moitié de la main-d'oeuvre féminine se retrouvait dans 3 grandes catégories professionnelles où les problèmes de précarité sont plus fréquents et les salaires les plus faibles: emplois de bureau (29%), services (16%), vente (9%)⁶.

Par ailleurs, selon les données du CIAFT⁷, les femmes immigrantes étaient concentrées sur tout dans les 3 secteurs suivants: travail de bureau, travail de fabrication, de montage et de réparation et services. "L'intégration plus massive des femmes sur le marché du travail s'est donc poursuivie principalement dans le prolongement de leurs responsabilités traditionnelles non rémunérées dans la famille (textile, vêtement, soins de santé, éducation, alimentation, etc.) et les exigences réelles de leurs emplois (dextérité, patience, habileté à communiquer, etc.) n'ont pas davantage été reconnues dans la grille "masculine" déterminant la valeur des emplois... La division sexuelle du travail a donc conduit à la sous-évaluation du travail rémunéré des femmes dont découlent les iniquités salariales"⁸.

Ainsi, comme l'explique le Conseil du statut de la femme, la valeur marchande des emplois occupés majoritairement par des femmes stagne malgré l'évolution de leur formation et de leurs tâches. En effet, les exigences du marché du travail ont amené une complexification du travail dans les professions ou métiers traditionnels. On n'a qu'à penser au travail de bureau qui subit les pressions des changements technologiques, à la complexification et à l'alourdissement du travail des enseignantes et des infirmières à cause de l'augmentation des problèmes socio-économiques. Le travail de ces femmes n'obtient pas pour autant une reconnaissance et une requalification formelles. Le revenu d'emploi des femmes est toujours perçu comme un revenu d'appoint alors que la réalité est différente pour bon nombre d'entre elles.

L'inégalité des revenus entre les hommes et les femmes compromet la sécurité économique des femmes maintenant et au moment de leur retraite.



QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

UNE LOI PROACTIVE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Reconnaissant que la discrimination n'est pas l'exception mais la règle et qu'elle affecte l'ensemble des travailleuses, l'adoption d'une loi proactive est nécessaire.

On entend par loi proactive, une loi obligeant tous les employeurs (secteur privé, public, para-public et communautaire) à faire les ajustements nécessaires pour que les travailleuses dans les emplois dits "féminins" reçoivent une rémunération égale à celle des travailleurs dans les emplois dit "masculins".

Cette loi devra se baser sur les principes suivant:⁹

- ✓ Toutes les travailleuses doivent être couvertes par la loi.
- ✓ Les délais d'application doivent être rapides.
- ✓ Le modèle d'application doit être le plus simple possible tout en étant rigoureux, car l'argent doit aller aux femmes et non aux firmes de consultants.
- ✓ L'ensemble du processus doit être négocié et les salariées non syndiquées doivent pouvoir bénéficier d'un support à ce niveau .
- ✓ On doit prévoir les ressources adéquates et les pouvoirs pour faire appliquer la loi.

¹ Statistique Canada, in La Presse, 08/02/95.

² Morazain J., *L'équité, c'est quoi?*, in La Gazette des femmes, Conseil du statut de la femme, mai-juin, 1991.

³ Statistique Canada, 1986-87.

⁴ Coalition en faveur de l'équité salariale

⁵ Conseil du statut de la femme, *L'économie... quand le E n'est plus muet*, réflexion sur la situation économique des femmes, 8 mars 1992.

⁶ Statistique Canada, *La population active*, 1993

⁷ Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, *Les femmes et le march. du travail... encore un long chemin à parcourir!*, 8 mars 1994.

⁸ CSF, *Même poids, même mesure*, Avis sur l'équité salariale, mai 1993, p.10.

⁹ Coalition en faveur de l'équité salariale, *Une loi proactive pour les québécoises, une urgence*, mai 1994.





PARRAINAGE

Des femmes immigrantes sont maintenues dans la dépendance et l'isolement par le parrainage

QUEL EST LE PROBLÈME?

De nombreuses immigrantes quittent leur pays d'origine, pour des raisons diverses, pour venir s'établir ici. Ces personnes doivent remplir des critères d'admission selon la catégorie d'immigrant pour laquelle elles font une demande. Parmi ces catégories, il y a celle de la catégorie des parents, appelée aussi catégorie de la famille. Cette catégorie regroupe les parrainées.

Ainsi, le parrainage est un contrat par lequel un répondant (le parrain) s'engage à subvenir aux besoins essentiels (désignés comme le gîte, la nourriture, l'aide financière, les besoins imprévus et l'adaptation). Le parrain peut être un résident permanent ou un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans.

Au Québec, la durée de parrainage, entre conjoints, est de trois ans pour les demandes faites depuis le 31 octobre 1994 seulement.

Sauf la mort de l'une ou l'autre des parties, rien ne peut mettre fin au contrat avant son terme: ni l'obtention de la citoyenneté canadienne, ni la séparation, ni le divorce. La personne parrainée est liée économiquement à son répondant. Elle a très difficilement accès à certaines mesures de soutien financier ou d'intégration au marché du travail: aide financière (prêts et bourses) pour études post-secondaires ou allocations pour cours de français.

Le parrainage relève du gouvernement fédéral. Le Québec ne peut donc l'abolir mais il peut édicter ses propres règlements. C'est ainsi qu'il a réduit à 3 ans la période de parrainage pour les personnes parrainées par un conjoint du Québec. Toutefois, celles qui ont été parrainées avant cette date demeurent dépendantes pour la durée initiale de 10 ans.



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSEMENT DES FEMMES?

Au Québec, 7500 immigrant-e-s (soit 1 immigrant-e sur 6), surtout des femmes, arrivent chaque année sous le régime du parrainage.

Le parrainage est une entrave à l'égalité des femmes immigrantes puisqu'il les place dans une situation de dépendance à l'égard de leur conjoint ou d'un membre de la famille. Faute d'information et de support de la part de leur parrain, de nombreuses conjointes et femmes âgées peuvent difficilement s'intégrer. C'est le cas, par exemple, de plusieurs femmes allophones et peu scolarisées qui ne peuvent avoir accès aux cours de français.

Le parrainage représente un recul pour des femmes qui avaient acquis une certaine autonomie économique et sociale dans leur pays d'origine. Il vient aussi accentuer des situations de dépendance et d'oppression de femmes déjà soumises par une culture ou une tradition. Plusieurs d'entre elles sont victimes de violence conjugale ou familiale. Le parrain les menacera de résilier l'entente de parrainage. Dans les faits, il est impossible de se faire enlever le parrainage. Cela demeure cependant un outil de chantage pour le parrain. Aussi, par manque d'information, les femmes mariées éviteront de demander le divorce ou la séparation de crainte de se faire accuser d'abandon du foyer et ainsi perdre la garde légale des enfants. Par ailleurs, elles pourront être victimes des représailles du parrain en quittant le foyer et en recourant à l'aide sociale; en effet, le gouvernement a le pouvoir de récupérer auprès du parrain les sommes ainsi versées à la parrainée.

Au Québec, on retrouve un bon nombre de femmes parrainées par leur conjoint et d'autres qui sont en attente d'être parrainées, ayant fait leur demande de statut, ici, sur place. Pour celles-ci, la menace du conjoint de retirer sa signature du contrat de parrainage avant qu'elle n'obtienne son visa de résidente permanente, représente un risque réel de déportation. De même pour celles qui ont un visa de séjour épuisé avec une promesse de mariage à laquelle le fiancé n'a pas donné suite.



QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

L'APPLICATION RÉTROACTIVE DE LA RÉDUCTION
DU PARRAINAGE DE 10 ANS À 3 ANS POUR LES FEMMES
IMMIGRANTES PARRAINÉES PAR LEUR MARI AVANT
LE 31 OCTOBRE 1994 AINSI QUE LA MISE SUR PIED D'UN
MÉCANISME D'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX POUR
LES FEMMES PARRAINÉES ET EN ATTENTE DE PARRAINAGE
VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE

Il importe que les femmes immigrantes présentement parrainées par leur conjoint, et qui le sont depuis plus de 3 ans, puissent bénéficier de la réduction de la période de parrainage pour obtenir leur autonomie financière.

Il importe aussi de mettre en place un mécanisme qui suspend le parrainage lorsqu'il y a violence conjugale ou familiale. Ce mécanisme permettrait aux femmes immigrantes parrainées ou en attente de statut de quitter un conjoint ou un parent violent et d'avoir un accès direct aux services dont elles auraient besoin (services de santé, de réinsertion à l'emploi, de formation, d'aide juridique, d'aide sociale, etc.)

Favoriser l'autonomie économique des femmes immigrantes, c'est faciliter leur intégration et reconnaître qu'elles sont une ressource importante pour la société québécoise.





PENSIONS ALIMENTAIRES

La majorité des femmes monoparentales n'obtiennent pas de leur ex-conjoint le paiement de leur pension alimentaire

QUEL EST LE PROBLÈME?

Les parents, qu'ils soient en couple ou séparés ont une obligation alimentaire envers leurs enfants. Dans le cas de parents séparés ou divorcés, la pension alimentaire versée pour les enfants représente la part du parent non-gardien pour subvenir aux besoins de ses enfants. Ni condamnation, ni punition, la pension alimentaire est le fait d'un parent responsable.

En 1990, les sommes versées à titre de pensions alimentaires s'élevaient à 400\$ par mois en moyenne. Selon le Conseil du statut de la femme, cette somme représente beaucoup moins que la moitié des dépenses réelles liées aux besoins d'un enfant.

Entre 1983 et 1992, il y a eu 229 984 ordonnances de séparation et de divorce (ces données excluent les conjoints de fait). On estime à 44% le nombre d'ordonnances qui comportent l'obligation de payer une pension alimentaire, soit 101 200 ordonnances. Plus de la moitié des femmes monoparentales doivent avoir recours aux tribunaux ou au percepteur pour l'exécution de leur ordonnance alimentaire (retard de paiement, paiement partiel ou non-paiement) mais ne réussissent pas nécessairement à récupérer ainsi leur dû. Les recherches menées par la Fédération des associations de familles monoparentales indiquent que sur l'ensemble des requêtes de saisie au Québec, en 1991, seulement 59% des cas ont abouti et le montant des arrérages recouvrés correspondait à 7,5% seulement du total des dettes alimentaires. Pourtant, 83% des mauvais payeurs ont un revenu d'emploi.

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

A la suite d'une rupture, ce sont généralement les mères qui assument la garde des enfants (8 fois sur 10). Les 2/3 d'entre elles sont pauvres, de même que leurs enfants.

En 1991, au Québec, on comptait 270 000 familles monoparentales (soit près de 22 % de toutes les familles avec enfants). Près de 82% d'entre elles étaient dirigées par une femme. Parmi celles-ci, 6 sur 10 vivaient dans la pauvreté comparativement à 1 famille biparentale sur 10.



“En 1992, 52% des familles monoparentales québécoises comptant des enfants de moins de 18 ans étaient bénéficiaires de l’aide sociale et 95% d’entre elles étaient dirigées par une femme”²

Plusieurs femmes réussiraient à sortir leur famille de la pauvreté si elles touchaient leur chèque de pension alimentaire. Elles n’ont ni le temps, ni l’énergie, ni l’argent nécessaire pour obtenir ce droit fondamental, le droit aux aliments. De plus, il leur est difficile de faire les démarches nécessaires au recouvrement de leur pension après l’épreuve que représente une séparation ou un divorce. La durée moyenne des procédures de perception est de 7 mois. S’il y a répétition du défaut de paiement, la créancière doit redéposer une plainte. Pour éviter le chantage, le non-respect des droits de visite et des scènes de violence, un grand nombre de femmes évitent d’exiger de leur ex-conjoint le paiement de leur dû. Ajoutons que lorsque les ex-conjoints quittent la province ou le pays, il devient difficile, voire impossible de recouvrer une pension impayée.

QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

UN SYSTÈME DE PERCEPTION AUTOMATIQUE DES PENSIONS ALIMENTAIRES AVEC RETENUE À LA SOURCE

La société doit faciliter la responsabilisation des parents payeurs et soutenir les femmes monoparentales en instaurant un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source.

La perception automatique est une mesure administrative au même titre que la retenue à la source de l’impôt, des cotisations à la RRQ, des cotisations syndicales.

Elle permet de diminuer la pauvreté et de favoriser l’autonomie financière des femmes. En conséquence, elle entraîne une diminution des coûts sociaux reliés à la pauvreté, tels que: stress, dépression, isolement, difficultés scolaires chez les enfants, etc.

Le gouvernement du Québec vient de déposer un projet de loi qui instaure un système de perception automatique avec, toutefois, une possibilité de se soustraire de l’application de la loi lorsque les deux parties y consentent. Les groupes de femmes sont heureux du dépôt du projet de loi et feront connaître sous peu leurs commentaires sur l’ensemble des articles qu’il contient.

¹ LE DEVOIR, 3 février 1995

² Morazain, J., *Pensions alimentaires, Quand les vivres ne font plus vivre*, in La Gazette des femmes, Conseil du statut de la femme, janvier-février 1994, p. 14





LOGEMENT SOCIAL

Les 2/3 des ménages dirigés par des femmes doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger

QUEL EST LE PROBLÈME?

L'habitation est un besoin essentiel mais, au Québec, toutes n'ont pas accès à un logement décent, à prix abordable. En effet, le prix des logements dépasse de plus en plus la capacité de payer de milliers de personnes au point où plusieurs doivent y consacrer plus de la moitié de leur revenu.

Au Québec, selon les données de 1991 de Statistique Canada, 400 000 ménages (soit 1 ménage sur 3) consacrent plus de 30% de leur revenu pour se loger dont 200 000 (1 ménage sur 6) plus de 50%.

Payer son loyer est donc un véritable cauchemar pour des milliers de ménages locataires qui n'ont pour revenu que des prestations d'aide sociale, d'assurance-chômage, de la sécurité de la vieillesse ou encore des revenus d'emplois précaires, sous-payés ou à temps partiel. C'est ainsi que pour s'assurer un toit, de plus en plus de personnes doivent sacrifier d'autres dépenses de base: nourriture, habillement, transport, fournitures scolaires. Leur qualité de vie se détériore et de nombreux problèmes en découlent: malnutrition, stress, maladie physique, maladie mentale, décrochage scolaire, violence, délinquance.

Le logement social — logement géré par une coopérative d'habitation, par un organisme sans but lucratif (o.s.b.l.) ou par la municipalité (HLM) — est la seule façon pour bien des gens de se mettre à l'abri des soubresauts et des abus du marché privé, d'améliorer leurs conditions de logement et d'avoir plus de disponibilités (mentale et matérielle) pour résoudre les autres difficultés de la vie.

Au cours des ans, différentes formules de logement social ont été développées et ont permis de répondre à des besoins dits "spéciaux", comme par exemple, pour des personnes handicapées ou en perte d'autonomie, pour des personnes ex-psychiâtrisées, pour des familles monoparentales, etc. Les projets de logements sociaux en coopératives d'habitation ont aussi permis à des ménages à faible revenu d'y développer de nouvelles aptitudes en organisation et en travail d'équipe, en entretien et en gestion d'immeubles. Mais l'accès au logement social est encore insuffisant. En 1991, le logement social ne représente que 10% du stock de logements locatifs. C'est donc dire que 90% des locataires demeurent à la merci des augmentations de loyer abusives, des évictions par reprises de possession ou pour des travaux majeurs, des ventes et reventes, bref du marché spéculatif.



Mais voilà qu'en 1992, malgré le nombre croissant de ménages mal-logés, le gouvernement fédéral a choisi de sacrifier son programme de développement de nouveaux logements sociaux au nom du remboursement de la dette. Certains gouvernements provinciaux, dont l'Ontario, ont alors décidé de prendre la relève. Jusqu'à présent, le Québec hésite à faire de même.

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

Les personnes seules et les familles monoparentales, parmi lesquelles on retrouve principalement des femmes, sont les types de ménage locataires qui consacrent le plus haut pourcentage de leur revenu pour se loger.

1 ménage locataire sur 5, dont le principal soutien financier du ménage est une femme, y consacre plus de la moitié de son revenu. Cette proportion est de 1 sur 10 dans le cas des hommes.

Les données du recensement de 1991 indiquent que 75% des femmes cheffes de familles monoparentales sont locataires et paient plus de 30% de leur revenu brut pour le logement.

Devant consacrer toutes leurs énergies à survivre, les femmes pauvres sont en situation de vulnérabilité et sont souvent victimes d'abus et de harcèlement de la part des propriétaires ou de leurs représentants.

Les femmes monoparentales, immigrantes, assistées sociales, chômeuses, de minorités visibles ou handicapées sont victimes de discrimination dans leur recherche de logement: discriminées en raison de leur sexe et doublement discriminées en raison de leur origine ethnique ou de leur situation sociale ou financière.

Les 3/4 des demandes d'intervention en matière de logement auprès de la Commission des droits de la personne sont effectuées par des femmes et les motifs invoqués le plus souvent sont le fait d'avoir des enfants, d'être bénéficiaire de l'aide sociale, viennent ensuite la race et l'origine ethnique¹. "En général, les minorités visibles paient des loyers plus élevés pour des appartements plus petits, finissent par vivre dans de petites enclaves dispersées sur le territoire de la ville et ont à subir plus de discrimination pour tous les types de logement."²

L'itinérance est une autre réalité qui atteint un nombre croissant de femmes. De plus en plus de femmes sont dans cette situation. On les retrouve directement dans la rue, dans les ressources pour sans-abri, dans les maisons d'hébergement pour femmes en difficultés, dans des réseaux de drogues et de prostitution. Les femmes autochtones vivant en milieu urbain comptent parmi les populations les plus touchées par le phénomène de l'itinérance.



QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

LA CRÉATION D'AU MOINS 1 500 UNITÉS DE LOGEMENT SOCIAL PAR ANNÉE

Parce que l'habitation est un besoin essentiel, parce que de plus en plus de femmes à faible revenu et d'enfants sont menacés par l'itinérance, l'État doit consacrer les fonds nécessaires à la création d'au moins 1 500 unités de logement social par année. Le logement social est, à ce jour, la solution la plus rentable pour la société, tant d'un point de vue social qu'économique puisqu'il constitue une solution globale et durable aux problèmes des mal-logé-e-s. Il leur permet de stopper leur appauvrissement, voire leur endettement: il leur permet d'améliorer leurs conditions de logement et de vie; et il leur permet d'être enfin "chez eux". Après avoir accédé à un logement décent, à prix abordable et où elles sont en sécurité, les femmes peuvent sortir de leur isolement, participer à des activités sociales ou communautaires, retourner aux études ou chercher du travail.

¹ Escomel G., Lord C., *Comment les québécoises sont-elles logées?*, in La Gazette des femmes, Conseil du statut de la femme, vol 12 no 1, mai-juin 1990, p. 13

² Commission des droits de la personne du Québec, *Un toit pour Sarah*, Guide d'animation sur la discrimination dans le logement, 1992, p. 8.





ACCÈS À LA FORMATION

Les "femmes sans chèques" sont exclues des programmes de formation

QUEL EST LE PROBLÈME?

Nombreuses sont les femmes pour qui la formation est un prérequis incontournable pour accéder au marché du travail ou pour s'y réintégrer. Pourtant, des milliers de femmes se voient exclues des programmes de formation subventionnés parce qu'elles ne sont ni prestataires de l'assurance-chômage ni bénéficiaires de l'aide sociale, bref parce qu'elles ne reçoivent pas de chèque de l'État.

De façon plus précise, qui sont ces femmes "sans chèque" ?

Des femmes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage parce qu'elles ont perdu un emploi à temps partiel ou parce qu'elles n'ont pas cumulé suffisamment de semaines assurables, des jeunes femmes diplômées qui ne se trouvent pas d'emploi, des femmes qui subviennent seules aux besoins de leurs enfants, des femmes au foyer qui veulent réintégrer le marché du travail, des femmes qui sont en situation de rupture conjugale, des femmes immigrantes "parrainées" ou pour qui on ne reconnaît pas la formation ou l'expérience de travail dans leur pays d'origine.

Alors qu'il est maintenant admis que les emplois créés en l'an 2000 nécessiteront 17 ans de scolarité, il est inquiétant de constater qu'une population aussi importante n'a plus accès aux différents programmes d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle (programmes d'orientation, de retour aux études, de perfectionnement ou de recyclage). D'autant plus inquiétant que "44% de la population adulte n'a pas de diplôme d'études secondaires ou professionnelles" ¹

Les compressions budgétaires ont amené une réduction des services au moment où la demande augmente. Les délais et les listes d'attente s'allongent et les critères d'admission se resserrent. Ainsi, les personnes qui ne sont pas prestataires de l'État (assurance-chômage, aide sociale) n'ont pratiquement plus accès aux programmes de formation subventionnés. Cette orientation "prestataire" privilégiée par l'État, en plus de restreindre les choix d'études aux personnes qui sont admissibles, mène à l'exclusion sociale et professionnelle de toutes celles qui n'ont pas les moyens de se payer une formation. Rappelons aussi que beaucoup de femmes immigrantes n'ont pas accès aux cours de français dispensés par les COFI qui



leur refusent allocations et services de garde; par conséquent, leur employabilité se restreint. Sans compter que les programmes de formation professionnelle existants ne tiennent pas toujours compte de leurs besoins spécifiques.²

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

Alors que 20% des québécoises dans la population active n'ont pas 9 ans de scolarité, les programmes actuels qui offrent une formation de courte durée avec un soutien financier ne sont réservés qu'aux femmes prestataires de l'assurance-chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale. Des études à temps plein de niveau collégial ou universitaire étant trop coûteuses,³ les autres femmes n'ont pour choix que d'étudier à temps partiel, le soir, prolongeant ainsi la durée de leur formation.

Après avoir eu accès pendant quelques années à des programmes d'intégration ou de réintégration au marché du travail, indépendamment de leur situation financière, les femmes font aujourd'hui les frais d'un recul important au niveau des conditions leur permettant d'améliorer leur sort. Auparavant elles étaient désignées comme clientèle-cible des programmes de formation en raison de la discrimination dont elles sont victimes sur le marché du travail, mais aujourd'hui, cette spécificité ne fait plus l'objet des priorités gouvernementales en matière de formation.

La nouvelle approche ne permet plus aux femmes de redresser leur situation face au marché du travail et les maintient dans un état de dépendance économique. Elle est une entrave à leur démarche d'autonomie financière et ne peut que mener à l'exclusion sociale de beaucoup d'entre elles.



QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

L'ACCÈS AUX SERVICES ET PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE, AVEC SOUTIEN FINANCIER ADÉQUAT, POUR TOUTES LES PERSONNES, Y COMPRIS CELLES QUI SONT PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE OU DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, EN VUE DE LEUR INSERTION OU RÉINSERTION AU TRAVAIL

L'État doit augmenter les budgets nécessaires pour rendre accessibles à toutes les femmes les programmes de formation dont elles ont besoin pour intégrer ou réintégrer le marché du travail, y compris des cours de français pour toutes les femmes immigrantes qui le désirent. Il doit aussi leur fournir un soutien financier adéquat en cours de formation. Ainsi, les femmes pourront développer les compétences nécessaires pour obtenir des emplois offrant des salaires et des conditions de travail décentes.

-
- 1 ICEA, *Apprendre à l'âge adulte, Etat de la situation et nouveaux défis*, mai 1994, p. 47
 - 2 Conseil des Communautés culturelles et de l'immigration, *L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille*, 1988.
 - 3 Le programme d'aide financière (prêts et bourses) n'est accordé que pour des études à temps plein et selon des critères qui excluent la plupart des femmes vivant avec un conjoint ayant un revenu





FRAIS DE SCOLARITÉ

Les femmes sont pénalisées par le coût des études

QUEL EST LE PROBLÈME?

“La majorité des emplois créés en l’an 2000 nécessiteront plus de 17 ans de scolarité”¹.

Au cours des 20 dernières années, des progrès ont été réalisés pour favoriser l’accessibilité aux études mais il en coûte toujours très cher pour s’instruire. En effet, les coupures dans les budgets de l’éducation ont entraîné une hausse des frais liés aux études. En 10 ans, les frais universitaires ont doublé et même triplé dans certains cas passant de 50\$ par cours à 160\$. Une étudiante québécoise paie environ 2000\$ par année d’étude pour les frais de scolarité². Dans bien des cas, étudier signifie s’endetter.

Par ailleurs, plusieurs étudiantes ne sont pas admissibles à l’aide financière, c’est-à-dire aux prêts et bourses. Pensons à celles qui habitent chez leurs parents (bien que la plupart de ceux-ci soient de plus en plus appauvris) et aux autres qui, à cause de leurs responsabilités familiales, doivent ralentir leur cheminement scolaire en étudiant à temps partiel. Certaines femmes monoparentales qui partagent leur logement avec un nouveau conjoint se sont même vues couper leur aide financière.³

Pour d’autres, l’obtention de prêts viendra augmenter le coût total des études; la période de remboursement des prêts commence, au plus tard, 1 an 1/2 après la fin des études; on comprendra que pour certains groupes de personnes désavantagées sur le marché du travail (les femmes, les immigrantes, les personnes handicapées, les autochtones), un revenu plus faible entraînera une période de remboursement plus longue.

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À L’APPAUVRISSMENT DES FEMMES?

Les femmes représentent actuellement environ 55% de la population étudiante au niveau collégial et universitaire. Au CEGEP, elles sont concentrées dans 20 programmes sur 502. Ces programmes se retrouvent surtout dans les secteurs traditionnellement féminins menant, dans la plupart des cas, à des emplois précaires et moins bien rémunérés.



Avec un revenu inférieur et des obligations familiales plus importantes, les femmes demeurent aujourd'hui les plus financièrement touchées par l'augmentation des coûts liés aux études.

Le régime des prêts et bourses accorde 10 sessions pour recevoir une aide financière. Les bourses ne peuvent être accordées que pour les 8 premières sessions. En conséquence, les femmes qui prolongent la durée de leurs études (en raison de leur responsabilité parentale ou de leur situation familiale comme cheffe de famille monoparentale) s'endettent davantage à partir de la 9^{ème} session. Une demande de dérogation pour l'obtention d'un prêt pour une session supplémentaire n'améliorera pas leur situation. Rappelons que "sur 124,000 étudiants-es à temps partiel, on compte 68% de femmes et une grande partie d'entre elles ne gagnent pas 20,000\$ par année"⁴. Ajoutons que seulement 2% des femmes handicapées ont un diplôme universitaire comparativement à 14% des jeunes dans la population.⁵ Beaucoup de femmes ne pouvant compter sur un emploi à temps plein une fois leurs études terminées mettront plus de temps à rembourser leur prêt. Les frais d'intérêt viendront alors augmenter leur dette. A long terme, elles paieront plus cher pour leur scolarisation.

QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS?

LE GEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET L'AUGMENTATION DES BOURSES AUX ÉTUDIANTES/TS

Le gel des frais de scolarité institué par le gouvernement provincial de 1968 à 1988, fut décisif dans le progrès des jeunes et des femmes en matière d'éducation et d'accès aux études universitaires. La hausse vertigineuse, enregistrée depuis, compromet maintenant leur accès aux études supérieures.

Le gel des frais de scolarité combiné à une augmentation des bourses aux étudiant-e-s (particulièrement à celles et ceux qui ont des responsabilités parentales) permettrait de redresser cette situation.

¹ Institut canadien d'éducation aux adultes (I CEA), *Le droit d'apprendre à l'âge adulte: Défis pour le XXI^e siècle*, 1994, p.5

² Organisation nationale universitaire (ONU), *Pour concilier le financement et l'accessibilité*, novembre 1993

³ Organisation des femmes dans l'ANEEQ (OFDA), *Les conditions d'études et de vie des étudiantes*, nov. 92

⁴ Le Devoir, 8 février 1995, p. 2

⁵ Statistique Canada, 1991



**SÉMINAIRE
SUR
L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Les invitées internationales ont participé au séminaire sur l'économie sociale organisé par Relais-femmes les 6 et 7 juin 1995. Elles y ont fait des interventions à titre de paneliste dans le but de faire avancer les réflexions sur la question.

Vous trouvez dans cette section un petit texte traitant de l'économie sociale. Les actes du séminaire sont disponibles à Relais-femmes.

TEXTE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

«L'important c'est de rompre avec la logique du système, de changer les processus de production et de rompre les mécanismes de soumission qui permettent aux politiques gouvernementales de renfermer les exclu-e-s, les pauvres dans la catégorie d'assisté-e-s» (Iza Guerra Labelle, assistante sociale et anthropologue, Rio de J.).

Pourquoi parlons-nous aujourd'hui, dans le mouvement communautaire, dans le mouvement des femmes d'économie sociale solidaire?

Une première réponse simple et évidente: dans ces mouvements, nous sommes engagé-e-s d'abord, avec les femmes, les hommes, jeunes et moins jeunes, qui sont pauvres et de plus en plus radicalement exclu-e-s du circuit du travail salarié et donc exclu-e-s de l'accès priorisé pour une reconnaissance sociale, politique, culturelle, dans nos sociétés.

Plus particulièrement, dans les Centres de femmes, ce sont avec des femmes pauvres, appauvries, hors salariat, souvent violentées émotionnellement, physiquement que nous travaillons. Des femmes qui ont la responsabilité d'enfants à nourrir et soigner mais qui se sont toujours fait dénier le sens et la valeur économiques de leur rôle et des tâches qui s'y rattachent en marge du circuit salarial. Et pour celles qui tentent d'accéder à un emploi salarié, elles ne trouvent pas d'emploi ou des emplois eux-mêmes générateurs de pauvreté tant les conditions sont inacceptables, particulièrement en raison des discriminations systémiques sexuées d'une économie de marché ou contrôle patriarcal.

Or ces femmes, à qui l'on renvoie le message qu'elles sont des inactives, des non-productives, des assistées, des dépendantes, sont en fait des personnes riches de potentiels et d'expertises diverses dans nombre de secteurs en raison de leur responsabilité première, «la famille». Ces secteurs touchent la santé, l'éducation, l'alimentation, la coordination, la planification, la relation d'aide, le soin des personnes âgées... qui sont essentiels pour le bien-être des communautés. Pourquoi tout ces champs d'activités n'ont-ils pas droit à une reconnaissance économique qui ne correspond pas nécessairement à la logique des lois du marché et de la seule éthique du salariat et qui soit équitable en regard d'un travail similaire sur le marché?

Ne pourrait-on imaginer développer un secteur économique social et solidaire producteur d'une richesse sociale qui s'appelle la qualité de vie, la dignité des personnes humaines. D'autant que les besoins des populations grandissent à un rythme accéléré face à la violence (femmes, enfants, personnes âgées, parents), au vieillissement et à la perte d'autonomie, au décrochage scolaire, à l'itinérance de plus en plus grande chez les jeunes, à la faim des familles, des enfants, à l'isolement

social, aux maladies mentales, aux personnes réfugiées victimes des traumatismes de guerre...

Nous ne parlons pas d'une économie parallèle à l'économie de marché, d'une sous-traitance mais d'un modèle économique selon une logique d'interdépendance qui interpelle l'économie marchande et qui reconnaît l'apport des femmes hors marché comme une dimension incontournable de l'économie dans sa globalité. Nous partons d'une logique d'interdépendance qui questionne les paramètres de l'économie marchande qui perpétue l'économie du double-standard où prime la valeur marchande pour établir qui sont les agents économiques et la valeur de leur production. Les balises retenues sont essentiellement de l'ordre de la compétitivité, de l'efficacité, de la rentabilité, de la productivité, en terme très comptable. Des balises qui font dire: qu'éduquer un enfant vaut moins que vendre de l'essence qu'être intervenante dans un Centre de femmes est de beaucoup moins important qu'être banquier, qu'assurer les soins de la vie familiale sans participer au salariat nous fait qualifier d'inactives.

Le principe central d'une économie sociale solidaire c'est la priorité accordée au développement des personnes et des collectivités. Et c'est dans ce périmètre qu'émerge le concept d'emplois d'utilité sociale et tout particulièrement la revendication à la Marche des femmes contre la pauvreté: la mise en place d'un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes (p. 5-6 du cahier des revendications, en Annexe)

Il s'agit dès lors d'une stratégie pour une reconnaissance équitable de la contribution des femmes par le travail au foyer (maternage privé) et le bénévolat (maternage social). Et cette stratégie ne doit pas se concevoir de façon isolée mais arrimée à la lutte pour l'équité en emploi, à la lutte pour l'accès aux emplois non-traditionnels, à la lutte pour la reconnaissance des acquis et l'accès véritable à une formation professionnelle qualifiante, à la lutte pour une réforme de la fiscalité incluant la sauvegarde des mesures universelles (allocations familiales, pensions de vieillesse, soins de santé...). C'est-à-dire la situer d'emblée sur le terrain politique pour contourner le piège réel d'une gestion de la misère au service de l'économie de marché plutôt qu'un questionnement radical de cette dernière afin de modifier les paramètres économiques définissant la richesse du pays dans sa double dimension économique et sociale.

Propos recueillis par Lucie Bélanger
auprès de Josée Belleau, agente de développement
à l'R des centres de femmes du Québec

AU PÉROU...

*JOURNAL
DE
VOYAGE*

21 novembre 95

Arrivée à l'aéroport de Lima vers minuit et quart.

Nous voilà enfin au Pérou!

Plusieurs femmes sont venues nous y accueillir. Parmi celle-ci, nous reconnaissons Rosa et Zenaida ainsi qu'Humberto. C'est un plaisir de les revoir. Nous retrouvons la chaleur de ce peuple et leur sens de l'accueil.

On organise une petite réunion pour nous souhaiter la bienvenue, nous faire part de l'horaire et voir s'il nous convient. On nous présente également Rosario qui nous accompagnera tout au long du séjour et Dorys qui assurera la traduction.

Vivement nos lits... nous sommes crevées mais heureuses!

22 novembre 95

Nous commençons la journée par une visite aux cuisines collectives autogérées de la région est de Lima.

Mais tout d'abord, on fait un petit détour pour aller chercher Elsa Alvarez, Zenaida Zuniga et Elisa Echegoyen à CEA situé dans la paroisse Virgen de Nazaret dans le quartier El Agustino. L'endroit est agréable et plein d'animation.

On se rend ensuite dans la paroisse Virgen de l'Asunción dans le quartier San Juan de Lurigancho visiter un four à briques.

Pour s'y rendre la route est longue et on peut pour la première fois prendre conscience de l'extrême pauvreté de certains quartiers de la ville. C'était assez impressionnant et émouvant pour certaines.

C'est Elsa Alvarez qui est responsable du projet. Celui-ci consiste à faire et utiliser des briques en remplacement du kérosène pour chauffer le four. Les briques qui sont fabriquées de façon particulière ont l'avantage de ne pas présenter de risque pour la santé contrairement au kérosène.

On sent une très grande fierté dans les propos d'Elsa lorsqu'elle nous explique le projet. Dans ses yeux transparait une détermination, une volonté de s'en sortir.

On traverse ensuite la rue pour visiter une autre cuisine.

Nous sommes impressionnées par le travail de ces femmes. Elles font 80 portions avec l'aide de 3 femmes seulement et ce quotidiennement!

On retourne à CEA.

Par la suite, on se rend dans des cuisines appartenant à la centrale de Santa Anita toujours dans le quartier El Agustino. Sur le cerro El Pino, on compte 7 cuisines au total.

On commence par visiter une cuisine qui travaille avec les personnes âgées.

On voit enfin le lieu de travail de ces femmes, les poêles. Comment arrivent-elles à travailler sans électricité?

En se rendant à la cuisine suivante, nous rencontrons sur notre route un cortège funéraire. C'est une femme des cuisines collectives qui est morte. Elle était jeune. Cette triste scène nous amène à nous questionner sur le prix de la lutte des



femmes pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous visitons ensuite la cuisine 7 de octobre, une cuisine qui travaille pour des enfants. Nous arrivons à un moment où les femmes doivent se réorganiser puisque leur four est en panne. Elles ont du retard.

Les cuisines se font dans des conditions difficiles. Cependant, la dignité des femmes se sent. On accroche au mur les règles d'hygiène à respecter et on peut remarquer que le plancher de terre battue a été balayé récemment.

Habituellement, elles commencent à cuisiner pour les enfants qui partent pour l'école et ensuite elles nourrissent les plus jeunes qui restent à la maison. Au menu aujourd'hui: salade préparée à base de patates, de betteraves et de carottes.

On retourne à CEA rencontrer une cinquantaine de directrices des différents cônes qui étaient en atelier de socialisation. On se présente et on fait un petit discours devant elles.

C'est impressionnant de voir toutes ces femmes rassemblées et heureuses de nous entendre leur manifester notre solidarité.

C'est l'heure de dîner. Il est près de 2 heures et quart. On se rend au restaurant El dollar où l'on goûte enfin à des plats péruviens. Notre premier ceviche, c'est différent de chez nous!!!

On continue notre visite. On arrête au projet Maria Jose. Les femmes y ont développé une petite épicerie qu'elles tentent de faire grandir. Ce magasin a pour but d'auto-financer les cuisines collectives mais aussi d'offrir des aliments aux meilleurs prix possibles de façon à les rendre le plus accessible possible.

Par ailleurs, cela génère des emplois. Trois personnes y travaillent. Elles ont dû réussir un examen pour accéder à ces emplois, cela dénote le sérieux des femmes.

Nous sommes impressionnées de voir cette grille continuellement fermée à travers laquelle on sert les clients... Nous avons d'ailleurs remarqué la présence policière partout dans la ville. Les banques sont très surveillées, on ne peut s'y stationner en face, on fouille les sacs des gens qui y entrent, les maisons sont toutes derrière des grilles ou des palissades en haut desquelles on retrouve souvent de morceaux de verre coupés. Ce sont des choses inhabituelles pour nous et cela nous démontre à quel point l'insécurité et la violence règne ici.



On se rend ensuite à la panaderia Virgen de Nazareth, une boulangerie autogérée très bien organisée. C'est une entreprise formelle qui paie des impôts. La gestion est de type participatif, on y travaille en équipe. L'entreprise compte 18 travailleurs-ses. Comme nous l'expliquera Humberto au moment des ateliers de socialisation, une partie des profits de cette boulangerie 30% en fait, est réinvestie dans la communauté par le biais des cuisines collectives, du projet verre de lait et par le biais d'un centre qui lutte contre la violence faite aux femmes. Le 70% des profits restant sert à payer les salaires et les coûts de production.

Au départ, l'entreprise produisait 12 000 pains et occupait un étage. Aujourd'hui, la production a augmenté et ils occupent 3 étages. Mais ils font toujours des produits fantastiques comme les panetons que l'on nous a généreusement donné.

Cette entreprise est un bel exemple de la volonté des femmes d'aller toujours plus loin.

On arrive à l'hôtel à 19h00. Nous allons acheter jambon et sandwichs au supermarché Santa Isabel tout près de l'hôtel. Ce marché est un bel exemple du clivage qui existe entre riches et pauvres. Ici, on trouve beaucoup de produits américanisés (Jell-O, Coke, biscuits soda).

23 novembre 95

À 9h30, on se rend à *CARITAS* qui fête cette année ses 36 ans d'existence. Ils sont à construire des dortoirs pour les enfants de la rue. Les personnes qui participent aux différentes activités sont diversifiées. On retrouve des personnes âgées qui tricotent différents articles ou fabriquent des éléments décoratifs pour les vendre, des enfants qui apprennent à travers des ateliers de bricolage, des parents etc.

CARITAS est un organisme de charité qui cherche à aider les populations les plus pauvres sans tenir compte de la religion, de la race et de l'ethnie. *CARITAS* travaille à l'éducation, offre des gîtes pour les sans-abris, distribue de la nourriture. Leurs champs d'action sont très diversifiés.

De grandes questions nous viennent cependant en tête après le discours de la religieuse qui nous explique que l'organisme doit assurer un contrôle serré pour éviter les abus. Selon elle, les mères rendraient leurs enfants malades pour avoir droit à l'aide alimentaire etc. Nous nous demandons quels liens ils entretiennent avec les cuisines collectives. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire des liens avec le Québec et le programme des déjeuners dans les écoles qui avaient pour but d'éviter l'abus des mères comme si les femmes mangeaient la nourriture de leurs enfants. Lorsque l'on travaille sur le terrain, on se rend compte que des enfants qui ont faim cachent des mères qui ont encore plus faim. On oublie souvent de regarder les raisons pour lesquelles on se retrouve là. Les familles ont-elles vraiment la possibilité de se nourrir? Est-ce vraiment une question de mauvaise volonté, d'égoïsme maternel ou d'ignorance si les enfants ont faim? Il nous semble plutôt que c'est la conséquence d'un choix de société pernicieux qui laisse porter le fardeau de la faute et de la culpabilité aux femmes. Quelle valeur les femmes ont-elles dans ce contexte?

Nous n'osons cependant pas poser de questions à la religieuse pour ne pas nuire aux cuisines face à un de leurs bailleurs de fonds.

À 11h00, une messe était prévue. Comme l'horaire est changé à plus d'une reprise et que nous passons beaucoup de temps à CARTAS, nous la manquons. Nous arrivons à la fin de celle-ci et on nous demande de faire un petit discours devant les femmes. L'église est bondée. Nous sommes impressionnées par toutes ces femmes; leur fierté, leur mobilisation, leur force, leur courage, leur conscience politique. Elles revendiquent leurs droits et sont très articulées et stratégiques dans leur démarche.

Au moment où Gertrude, notre porte-parole devait prendre la parole, le curé coupe l'électricité. Nous nous retrouvons sur le parvis de l'église pour faire notre discours. Les tensions montent...



Après une certaine confusion, on apprend que notre présence à toutes était beaucoup trop politique et que le curé ne voulait pas avoir des problèmes avec les autorités. Malgré tout cela, le message est tout de même transmis.

On sent la détermination de ces femmes et l'imagination à l'oeuvre!

Gloria et Nadine se trouvent contrainte de partir pour le congrès sans le reste du groupe qui est parti aux toilettes accompagné par Humberto. L'inquiétude de Gloria et de Nadine est grande puisque le reste du groupe est absent depuis un bon moment déjà.

Mais la manifestation doit se faire et on ne peut plus attendre... Cependant, à cause de l'effervescence qui règne, les dirigeantes jugent qu'il est plus opportun de n'envoyer qu'une délégation au Congrès. Les dirigeantes ont de la difficulté à se faire écouter; les femmes se sont déplacées, elles veulent toutes y aller!

La fin du mois de novembre est le moment où la population exprime ses besoins. Toute la population revendique et fait valoir ses besoins et droits. C'est une belle occasion pour l'opposition. À l'extérieur du Congrès on retrouve tout ce beau monde qui revendique (ce ne sont pas uniquement des femmes des cuisines collectives qui s'y trouvent).

Au congrès, le groupe se retrouve enfin. Tout le monde est là.

Avec tout ce mouvement, la nervosité du corps policier augmente. Il nous est très difficile d'entrer à l'intérieur du Congrès pour aller faire la conférence de presse. Pourtant le groupe avait bel et bien un rendez-vous! Les femmes nous ont demandé notre appui face aux revendications qu'elles portent par rapport à la loi 25 307 qui concerne les cuisines collectives. (Une copie espagnole de cette loi est jointe en annexe).

En attendant que tous les détails administratifs se règlent, Gertrude et Humberto apportent des corrections au texte d'appui préparé la veille par notre groupe puisqu'il est jugé un peu trop « fort » par Humberto.

Enfin, une partie du groupe entre au Congrès. Cependant, il faut laisser les passeports à la police à l'entrée. C'est une pratique qui nous surprend et nous inquiète mais nous n'avons pas vraiment le choix. Être confrontées directement à des hommes en armes ne fait pas partie de notre quotidien...

À l'intérieur, Gertrude travaille avec Dorys pour bien livrer le texte. Certaines d'entre nous ressentent une certaine forme de fragilité. Tout à coup, surprise! on nous avise que le texte doit être dit en espagnol. Braude-bas de combat, Nadine est désignée pour la conférence de presse. C'est tout un défi, correction et traduction simultanée du texte face à une quinzaine de journalistes. (Vous trouverez une copie du texte en annexe.)

L'expérience est éprouvante. Dans les circonstances, on a fait de notre mieux mais Nadine est déçue par sa prestation. C'est un moment tellement important pour les femmes du Pérou. Nous n'avions pas tout prévu mais l'expérience fait tranquillement son chemin...

On dîne au centre-ville de Lima.

Vers 15h00, on se rend à la Fédération où les femmes nous attendent avec un gâteau. Nous leur offrons alors une courtépointe fabriquée par Lise, symbole du rôle et du travail des femmes dans notre société.

C'est un beau moment de notre voyage. Nous sentons les liens qui nous unissent malgré la barrière de la langue. Ces femmes sont d'une générosité et d'une chaleur sans nom. Nous les porterons longtemps dans nos coeurs et pour toujours dans nos luttes.

Vers 19h30, on révisé de nouveau l'horaire avec Rosario.

24 novembre 95

On part vers 10h15 pour visiter les cuisines collectives autogérées de la région sud de Lima.

On se rend à Virgen de Fatima où Susan Reyes nous accueille très chaleureusement. Même si nous sommes très pressées par le temps, les femmes tiennent à nous offrir du jus de papaye. C'est très généreux et quelques unes d'entre nous acceptent malgré leurs inquiétudes face à leurs petits estomacs...

On se rend à la cuisine paroissiale de San Jose à Villa El Salvador. On assiste alors au moment de la distribution des portions.

Ce groupe de cuisine compte 21 membres. Trois groupes par semaine y travaillent. Ils servent en moyenne 170 repas par jour.

On visite également le centre communautaire de Villa El Salvador. Nous devions y rencontrer Marie-Claire Nadeau mais elle ne s'y trouve pas. Ce petit détour nous permet tout de même de prendre connaissances de leurs différents projets dont celui de la radio communautaire.



On se rend manger Chifa (chinois). On se retrouve un peu chez nous et pour certaines, ça fait du bien... Il faut dire que le dépaysement est grand.

Par la suite, on visite les cuisines collectives du Callao (région ouest). On débute par la cuisine à Villa Señor de los milagros où l'on rencontre Gloria Chavez. Cette centrale compte 20 cuisines et 14 dirigeantes. On arrive en pleine réunion. Les femmes ont une décision importante à prendre sur la gestion de leur boulangerie. On se rend compte que le travail à accomplir est énorme et très exigeant. Comme chez nous, les choses ne vont pas toujours de soi et la solidarité est quelquefois défaillante. Notre visite arrive donc à point pour stimuler les troupes. On nous parle de collaboration pour ouvrir et développer un marché pour leur artisanat.

On visite ensuite une petite cuisine tout à côté. Cette cuisine reçoit une subvention de FONDAA. Elle prépare 220 portions par jour. Elles offrent également le programme verre de lait. FONDAA donne de la nourriture cependant, c'est moins que promis et surtout moins variés.

On fait un arrêt à la plage suite à nos exclamations spontanées de joie à la vue de la mer. Nos hôtes font vraiment tout pour nous faire plaisir et ce, même au détriment de l'horaire.

En fin de journée, on visite ensuite une cuisine très pauvre qui se nomme Ventanilla Santa Maria. Elle n'a pas d'ustensiles et de poêle. Elles se servent de quelques pierres et de bois posés par terre pour cuire leurs aliments.

Lors de cette visite, on nous présente comme des ambassadrices du Canada. Nous sommes très mal à l'aise. Le fait de venir d'un pays riche nous donne à leurs yeux beaucoup plus de pouvoir que nous en avons réellement. Cet événement nous amène à nous questionner sur la façon et les bases sur lesquelles nous devons arriver à bâtir nos solidarités.

Par ailleurs, on se rend compte que la FECCPALC regroupe des cuisines très différentes tant au niveau de l'équipement que de l'orientation. Encore ici, on pourrait faire des parallèles avec les cuisines du Québec et le Regroupement des cuisines collectives du Québec.

On visite ensuite la cuisine d'Adelina où ils ont une garderie pour les enfants WAWASI.

À 19h30, on se rend au Pildorin, le restaurant près de l'hôtel.

On fait de nouveau une petite réunion pour réviser l'horaire. On doit faire des choix à cause du temps qui file et de la surcharge de l'horaire. À ce rythme là, quelques unes d'entre nous ne pourrions tenir. Le lendemain est donc décrété jour de visite et de repos puisque nous partons dans la nuit pour Huaraz. Huit heures de route nous attendent.

Les femmes ont une autre réunion à la fin de la nôtre. Quelle énergie!

25 novembre 95

Visite touristique de Lima. On part avec Dorys faire des achats au marché d'artisanat.

On rencontre Rosario par la suite mais ses filles qu'elle voulait nous présenter ne sont pas avec elle tel que prévu. Elles sont malades.

On dîne à un restaurant dans Mira Flores. On fait encore quelques petites courses et on repart à l'hôtel pour se reposer.

26 novembre 95

On arrive à Huaraz vers 7h00. Nous sommes en altitude. Lise est cependant déjà malade. L'altitude ne l'aide pas à se rétablir. On a l'avant-midi pour se reposer.

En après-midi, on se rend au cimetière Yungay faire une visite touristique. Gertrude reste à l'hôtel pour se reposer. Lise décide de faire le voyage malgré tout. Yungay est un lieu sacré où un terrible tremblement de terre qui a entraîné un éboulement du glacier sur la ville a fait des centaines de morts. Aujourd'hui avec le temps, certaines des choses enseveli cherchent à refaire surface.

On se rend ensuite à la Lagune Llancanuco. Lise est malade et ne mange pas.

Malgré tout, le paysage est merveilleux.

On arrête souper dans un restaurant près d'un petit lac.

Sur le chemin du retour, on fait un arrêt dans un petit marché d'artisanat. Lise ne va décidément pas très bien.

27 novembre 95

Très tôt, quelques unes d'entre nous se rendent à un bain thermal naturel. Au départ, ce qui se voulait une politesse est vécu comme une aventure merveilleuse!

Gloria accompagne Lise à la clinique. Lise doit être soignée. Elle demeure au lit.

Nous allons visiter le centre de promotion sociale de la paroisse de Belen. Ils ont plusieurs types d'activités: cuisine pour enfants, jardin d'enfants pour les enfants de 3 à 5 ans. Elles travaillent dans une perspective globale et donc sur plusieurs dimensions à la fois. Elles cultivent les plantes médicinales, ont une pharmacie et un cabinet de consultation médicale.

Dans la cuisine pour enfants, elles font près de 120 portions par jour. Une centaine d'enfants viennent y manger. Cette activité ne s'adresse qu'aux enfants à risque, ceux qui sont mal nourris.



Le jardin d'enfants quant à lui rejoint 47 enfants. Pour cette activité le centre reçoit un appui financier du gouvernement. Ce service a débuté en 1993. Au départ, 30 enfants participaient au programme jardin d'enfants et cuisine.

Le centre a aussi mis sur pied un comité de défense des enfants.

Les activités du centre s'adressent également aux mères. Près de 25 mères participent aux différentes activités (couture, formation...)

Globalement, ce centre et toutes les femmes qui y travaillent ont une approche intégrée et interviennent dans différents champs de la vie de la communauté. Santé, nutrition, hygiène, visite à domicile, cas clinique.

On retourne magasiner mais à Huaraz cette fois-ci. On va à la poste.

Une partie du groupe part sur la galère et court manger des crêpes au restaurant. Elles reviennent à temps pour le départ pour Lima qui se fait cette fois encore de nuit.

28 novembre 95

L'avant-midi est consacré au repos.

On va dîner à la FECCPALC où les femmes nous ont préparé un repas extraordinaire où ceviche et calmars frits sont à l'honneur. Encore une fois, l'accueil chaleureux et la générosité de ces femmes nous émerveillent.

La FECCPALC est la Fédération des cuisines collectives autogérées de Lima et Callao. Elle compte 2 500 cuisines qui se répartissent dans les 4 cônes de Lima (nord, sud, est, ouest). Il nous a été difficile de comprendre la structure organisationnelle de la ville mais nous pensons y être finalement arrivés. En fait, chacun des 4 cônes se divise en districts et les districts sont à leur tour divisés en zones. Chacune de ces zones compte de 15 à 20 cuisines. Les différents niveaux de représentation de la FECCPALC sont calqués sur cette division administrative de la ville.

La FECCPALC a un conseil d'administration. Nous avons eu la chance d'en rencontrer chacune des membres.

Victoria Pacheco est la déléguée du cône ouest, district de Callao. Elle est représentante du district Carmen de la Laguna à Callao. Elle est secrétaire de l'alimentation.

Maria Flor Gonzales Rivera est déléguée du cône nord de Lima, district San Martín de Porres. Elle est secrétaire de l'économie.

Adelina Rosa Corra est déléguée du cône sud, district Villa María del Triunfo. Elle est secrétaire des droits humains.

Gladys Lazo est représentante du district Santa Anita (cône est). Elle est secrétaire de la documentation.

Maria Luisa García est déléguée du cône sud de Lima, district de San Juan de Miraflores. Elle est secrétaire de l'organisation.

Zenaida Zuniga est déléguée du cône est de Lima, district d'El Agustino. Elle est secrétaire de la communication.

Rosa Espinal est représentante du district de Comas (cône nord) et présidente de la Fédération.

Chacune des femmes est élue pour un mandat de 2 ans.

On nous a également expliqué qu'il existait différents programmes d'aide aux cuisines collectives. Ici encore, la distinction de ces programmes et des répercussions de ceux-ci sur les cuisines elles-mêmes mais également au niveau de la FECCPALC n'a pas été facile à faire.

PRONAA est un programme national d'assistance alimentaire.

FOCONDES est un fond de compensation pour le développement.

On rencontre ensuite à la Commission épiscopale d'action sociale (CEAS) un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui entretiennent des liens avec le FECCPALC et ont leur fait part du projet et de notre expérience.

Sont présents à cette rencontre: différentes dirigeantes de la FECCPALC; Rosel Laberiano qui travaille avec Humberto Ortiz à FAENA et à CEAS; Carmen Lara de l'Institut Bartelemy de las casas; Michel Rohers assistante aux programmes CUSO; Raymonde Leblanc coopérante pour CUSO et Marisa d'Incaufam.

On rentre à la casa Kolping à pied où une petite rencontre d'évaluation nous attend avec Humberto.

À la fin de la rencontre, on retourne à un second marché d'artisanat.

29 novembre 95

Ateliers de socialisation. La section suivante résume ce qui nous y a été présenté.

En début de soirée, FÉPOMMES nous présente une pièce de théâtre qui relate l'histoire des cuisines collectives, les différents problèmes rencontrés tout au long des années et les différentes solutions apportées à ceux-ci.



*La pièce est un succès.
Elle est très réussie.*

30 novembre 95

Visite des cuisines collectives autogérées de la région nord de Lima. On visite la boulangerie, le centre communautaire avec kérosène et cochons d'Inde sous la direction de Victoria Ramirez.

Ce centre communautaire est lui aussi un bel exemple de la créativité et de la débrouillardise des femmes. Il existe depuis 1968 et offre un service de garderie, des ateliers de couture en plus d'avoir développé une boulangerie qui produit 8 600 pains pour 40 cuisines à tous les jours et de vendre du kérosène pour les poêles en plus de l'activité cuisine pour laquelle ces femmes ont d'ailleurs développé l'élevage de cochons d'Inde (met couru au Pérou).

On se rend ensuite à CADHP qui sont les partenaires de Développement et Paix où nous avons rencontré Laura Laria, Pedro Sanchez et Feliz Rodriguez. Nous leur avons expliqué l'importance du projet à nos yeux et fait le résumé des expériences vécues lors du séjour.

Évaluation avec Humberto, Rosa, Ofelia, Zenaida, Rosario, Dorys et notre groupe.

**ATELIERS
DE
SOCIALISATION**

Ordre du jour

- Résultats de l'expérience de la recherche-action au Pérou présentés par Rosa, Maria Luisa et Humberto
 - dimension de genre*
 - économie des cuisines collectives*
 - ateliers de production*
- Discussion | débat
- Question du partenariat
- Méthodologie et résultats
- Pré-bilan | signification de l'échange
 - résultats de la visite des Péruviennes au Canada et des Québécoises au Pérou*
- Questions

ATELIER DE SOCIALIZATION

Maria Luisa

secrétaire de l'organisation

a fait l'exposé pour présenter les résultats de la recherche aux femmes du Pérou

La recherche au Pérou a été faite dans 101 cuisines réparties dans 4 zones.

CONSTATS

Les cuisines collectives ont un rôle social, elles offrent un service à la communauté.

Elles se trouvent face au dilemme suivant: rester des cuisines collectives ou devenir des entreprises.

1. Les cuisines collectives permettent une économie pour la famille. En ce sens, elles jouent un rôle social.

2. Les cuisines collectives offrent une diversité de prix en fonction du statut de l'acheteur.

gratuité pour les cas sociaux

gratuité pour celles qui cuisinent le menu vendu

prix pour les membres

prix pour les non-membres (i.e. ceux qui ne travaillent pas dans les cuisines collectives)

3. Les cuisines collectives entretiennent une relation solidaire avec la communauté par le biais des cas sociaux.

4. Les cuisines collectives permettent de balancer les repas.

5. *Les cuisines collectives sont un espace de fraternité, de solidarité entre les femmes.*
6. *Les cuisines collectives poursuivent également des objectifs de formation des membres (niveau de la santé, alimentation nutritive...).*
7. *Durant les dernières années, on observe la venue de professionnels dans les cuisines collectives. Ils viennent bénéficier des cuisines collectives. Auparavant, seulement les plus pauvres venaient aux cuisines.*
8. *À l'intérieur de la FECCPALC, il existe 7 types de cuisines collectives.*
 - a. *autogérées (la majorité s'autofinance)*
 - b. *PAD (programme d'aide du gouvernement. Ces cuisines sont nées d'une initiative de l'état)*
 - c. *familiales (initiative de l'état dans les années 80. Les grandes infrastructures viennent du gouvernement)*
 - d. *paroissiales (elles reçoivent l'appui de l'Église)*
 - e. *communales (elles sont administrées par la communauté)*
 - f. *PRONAA (elles sont appuyées par le gouvernement avec Fujimori. C'est un programme de l'état.)*
 - g. *olla común*

PROBLÈME ET PROPOSITIONS

Le problème qui se pose alors est d'arriver à maintenir ou trouver le point d'équilibre. Comment faire pour que la cuisine arrive à couvrir ses frais. Plusieurs cuisines n'y arrivent pas.

Plusieurs propositions ont été émises à ce sujet:

- réaliser des activités pour avoir de l'argent supplémentaire*
- réaliser des achats en commun aux niveaux des Centrales, du district et de la Fédération*

- quelques cuisines qui reçoivent des dons pourraient créer des fonds de donation pour les autres
- réaliser de la formation pour améliorer la gestion des cuisines
- travailler avec des critères de planification.

Par ailleurs, il existe également d'autres besoins de formation à l'intérieur des cuisines collectives:

- équilibrer les menus.
- santé
- leadership
- relations humaines
- gestion d'entreprises
- formation socio-politique
- formation technique, élaboration aliments, produits chimiques, production de chaussures

Pour arriver à couvrir ses coûts, une des alternatives serait de générer des revenus. Cela permettrait de payer les besoins des membres.

Il est important d'introduire la question de la génération de revenus dans les cuisines parce que cela permet de créer des emplois pour les membres. À ce niveau, on comprend l'importance de la formation pour la création d'entreprises (étude de marché pour savoir quels produits les cuisines peuvent élaborer pour couvrir leurs frais).

Il est nécessaire d'impliquer les ONG ou d'autres organisations pour appuyer les cuisines collectives.

D'autres difficultés sont également présentes au niveau des infrastructures et des équipements par exemple. Seulement 15% des cuisines ont leur propres locaux et équipements. Il existe un désir d'augmenter ce pourcentage de façon à accroître la rentabilité. Les cuisines font beaucoup de dépenses pour améliorer leurs situations mais il demeure difficile de renouveler l'équipement.

LES LIMITES

Les principales limites des cuisines collectives sont liées au financement concernant la question de la génération de revenus et au manque de connaissances au niveau administratif ce qui engendre des problèmes.

LES RECOMMANDATIONS DES FEMMES

Quelles sont les recommandations des femmes?

- Continuer à être un service social face à la communauté mais en même temps, travailler la question des projets de générations de revenus aux profits des femmes et de la communauté;

- continuer la lutte concernant le projet de loi 25307;

- participer à l'élaboration d'un programme alimentaire de l'état;

- chercher des appuis au niveau de l'état et au niveau international;

- travailler la formation politique pour arriver à une concertation de l'état central et du gouvernement local (municipalité);

- continuer à travailler la question de la formation des dirigeantes en matière de droits des femmes et de droits humains.

Ceci dit, l'étude continue et des documents plus élaborés devraient suivre.

ÉCONOMIE DES ATELIERS DE PRODUCTION

Les ateliers de production sont une expérience relativement nouvelle. Cependant, depuis environ 78 il y a eu création de quelques petites entreprises

Humberto nous présente cette partie.

- 1. Identification des unités économiques*
- 2. Marché*
- 3. Production-qualification professionnelle*
- 4. Financement*
- 5. Investissement et coût de production*
- 6. Formation et conseillers (surtout ONG)*
 - modèles organisationnels*
 - plans et règlements*
- 7. Relations des ateliers avec d'autres organisations, avec les ONG et avec le gouvernement*
- 8. Recommandations*

9. IDENTIFICATION DES UNITÉS ÉCONOMIQUES

1. a) en terme de grandeur:

- petites entreprises
- micro-entreprises
- ateliers artisanaux

b) en terme d'organisation:

- entreprises auto-gérées
- ateliers PAD (programme d'assistance direct)
- ateliers paroissiaux

Ateliers: Nombre de travailleurs en fonction du coût du travail et de la technologie utilisée

Type	Nombre de travailleurs	Nombre d'ateliers	Coût \$ US	Technologie
Petite	5-20	5	3 000-5 000	Moderne (machinerie pour tout et tous)
Micro	1-5	9	1 000	Moderne (machinerie insuffisante)
Artisanale	3-11	48	300	Traditionnelle, à la main (transmis de génération en génération)
		62		

Au total, leur échantillon comptait 62 ateliers de production. Le nombre total d'ateliers existant à Lima est inconnu. Il y existe cependant, environ 3 000 ateliers gérés par des femmes.

2. a) en termes d'emploi

80% des entreprises sont des ateliers de type artisanal,

8.5%, des micro-entreprises,

et 4% des petites entreprises.

b) petites entreprises: sexe des employés

92.52% des travailleurs sont des hommes,

7.49% sont des femmes.

Cependant, on observe que les hommes sont à la production et que les femmes se retrouvent plus à des postes d'administration et de commercialisation.

3. Secteur d'activités des ateliers

<i>Vêtements:</i>	<i>62.91%</i>
<i>Alimentation:</i>	<i>2.90%</i>
<i>Activités de commercialisation:</i>	<i>4.84%</i>
<i>Meubles et accessoires:</i>	<i>3.22%</i>
<i>Produits chimiques (savons, bougies...):</i>	<i>3.23%</i>

4. Types d'ateliers

<i>Entreprises autogérées:</i>	<i>40.32%</i>
<i>Ateliers PAD:</i>	<i>38.71%</i>
<i>Ateliers paroissiaux:</i>	<i>20.97%</i>

5. Types d'ateliers et activités principales

a) Auto-gérés:

Vêtement: 20,97%

Aliments: 9,68%

Commerce: 4,48%

b) PAD

Vêtement: 30,65%

Industrie chimique: 3,20%

c) Paroissiaux

Vêtement: 9,6%

Alimentation: 3,2%

6. Moment de création des ateliers de production

Entre les années 78 et 84: 9 ateliers ont été mis sur pied

entre les années 85 et 93: 53 ateliers ont été mis sur pied

Pour un total de 62 ateliers en 15 ans.

7. Type de propriétés

Coopératives ou entreprises auto-gérées: 52

À soi ou à d'autres personnes: 4

Société de responsabilité limitée: 4

À soi et à sa famille: 1

Administrés par les travailleurs: 1

8. Locaux

Non propriétaire: 75%

local à part: 32

autres locaux: 11

maison: 17

voie publique: 2

Propriétaire: 15

10 ont des titres de propriété

5 n'en ont pas

Prêté: 43

Loué: 3

Loué pour vente: 1

9. a) Utilisation de l'eau

service d'eau: 40

n'y ont pas accès: 6

ne l'utilise pas: 5

99. MARCHÉS

1. Ventes

directes: les ateliers le font mais ce n'est pas leur rôle

indirectes: les micro-entreprises et les petites entreprises utilisent des vendeurs-ses et cela améliore la production

2. Niveaux de revenus de vente par mois

<i>Revenus</i>	<i>Soles par mois</i>	<i>%</i>
<i>Petites entreprises</i>	<i>Plus de 10 000 soles par mois</i>	<i>20</i>
	<i>Moins de 10 000 soles par mois</i>	<i>80</i>
<i>Micro-entreprises</i>	<i>Plus de 5 000 soles par mois</i>	<i>44</i>
		<i>44</i>
	<i>Moins de 5 000 soles par mois</i>	<i>1.61</i>
	<i>Ne vendent pas</i>	
<i>Ateliers artisanaux</i>	<i>Moins de 5 000 soles par mois</i>	<i>95.5</i>
		<i>4.4</i>
	<i>Ne vendent pas</i>	

Revenu familial = Revenu principal + Revenu complémentaire

La majorité des micro-entreprises et des entreprises artisanales fournissent un revenu complémentaire à la famille.

Seulement quelques petites entreprises fournissent le revenu principal de la famille.

Cependant, on assiste en ce moment au renversement de cela. Ce qui se produit c'est que l'homme qui perd son travail intègre l'entreprise où travaille sa femme. La source de

revenus complémentaire de la femme devient donc leurs sources de revenus à tous les deux, donc la source de revenus principal.

Le potentiel de ces petits ateliers est très important.

3. Qualification de la main d'oeuvre

Il existe principalement 3 champs d'activités pour les ateliers de production:

couture

boulangerie

tissage-tricot

Concernant la couture:

les maîtres représentent: 45,6%

les officiers représentent: 30,8%

et les apprentis: 23,6%

Ces données démontrent une augmentation de la qualification de la main d'oeuvre.

En effet, les maîtres représentaient auparavant 20% de la main d'oeuvre.

Concernant la boulangerie:

les maîtres représentent: 42%

les officiers représentent: 23%

et les apprentis: 34%

Concernant le tissage-tricot:

les maîtres représentent: 30%

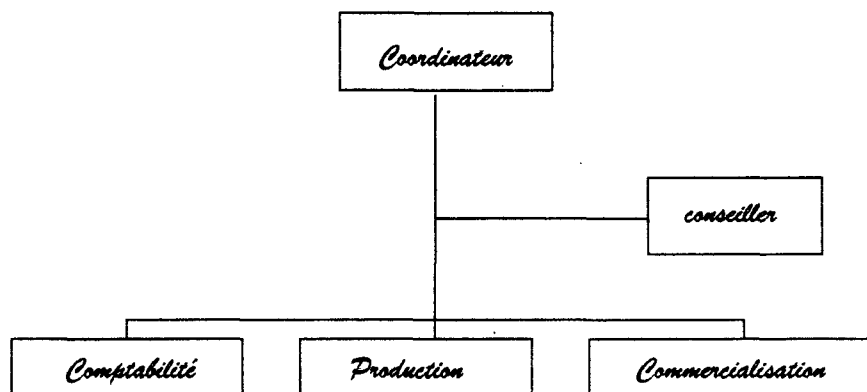
les officiers représentent: 11%

et les apprentis: 57%

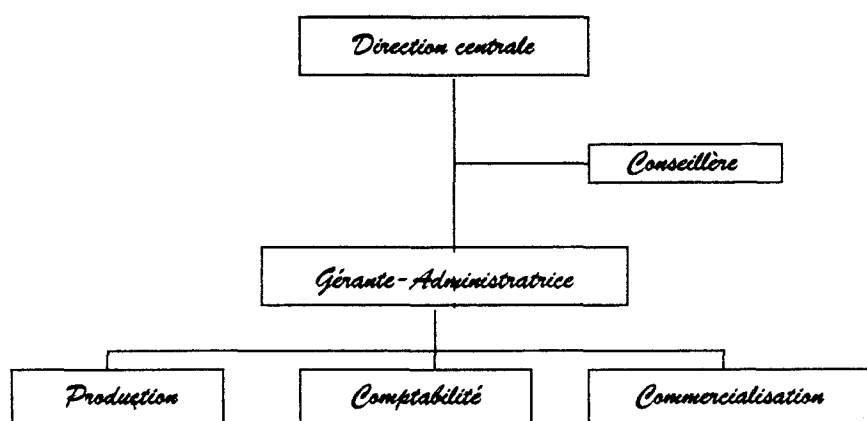
Ces chiffres expliquent pourquoi ce sont ces entreprises qui sont les moins développées. Les travailleuses dans ce domaine sont également plus âgées.

999. MODÈLES D'ORGANISATION

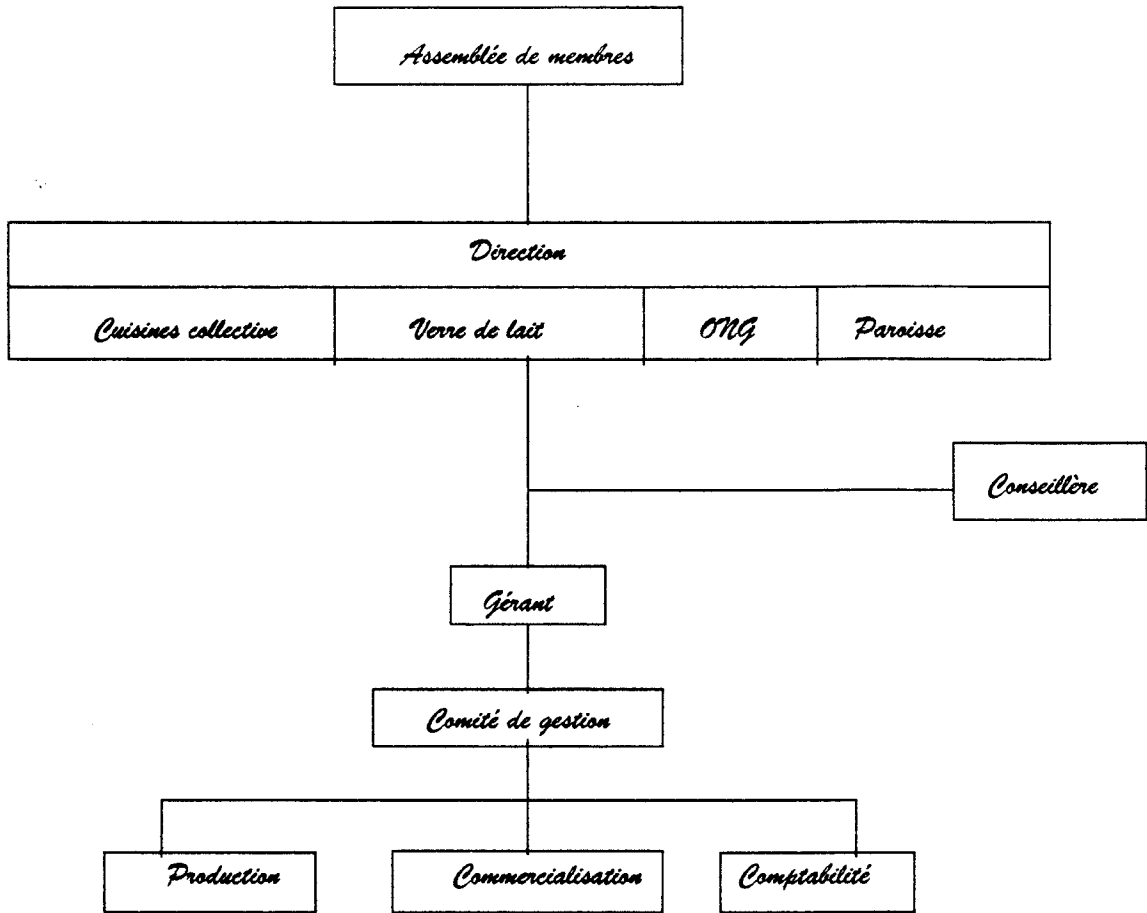
petits ateliers autogérés



autogérés mais qui dépend de la cuisine collective



micro-entreprise



VI. RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE

Dans les cuisines collectives,

$$\text{Prix} = \text{Coût total}$$

Les femmes ne sont pas payées. Il n'y a pas de profit.

On est dans une logique de « consommation » dans le sens où on utilise les biens, uniquement pour répondre aux besoins.

Dans les ateliers de production,

$$\text{Prix} = \text{Coût total} + \text{Profits}$$

le coût total étant les coûts de la main d'oeuvre et du matériel

On est dans une logique d'entreprise.

Les deux logiques sont valables et nécessaires au niveau social. Cependant, au niveau international, on tend à nier la logique de « consommation » (qui est pourtant nécessaire) et à faire des cuisines collectives des entreprises au sens pur.

V. IDENTIFICATION DES PROBLÈMES

Voici l'ensemble des problèmes vécus et présentés comme tels par les femmes:

Manque de matériel de production

Manque de main d'oeuvre qualifiée

Manque de machinerie

Manque de locaux

Manque de capital de travail (achat de matériel et de matières premières)

Marché trop compétitif

Crédit non accessible (taux d'intérêt trop élevé)

Manque de liquidité à cause du retard des paiements des clients

Triples tâches des femmes

Amélioration requise dans la gestion et l'administration

Taux d'imposition trop élevé (même taux peu importe le type d'entreprise)

19. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

Pour solutionner leurs problèmes, les femmes proposent les solutions suivantes:

- 1. Diminution du taux d'intérêt pour le crédit*
- 2. Création de fonds rotatifs*
- 3. Création par la Fédération d'un fond, d'une banque pour les travailleuses*
- 4. Formation technique plus appropriée (bas niveau de scolarité)*
- 5. Élaboration d'un plan de travail stratégique à moyen et long terme*
- 6. Création de petits ateliers pour diminuer le dépendance face aux donations*
- 7. Réalisation d'études de faisabilité au départ*
- 8. Exportation des produits*
- 9. Développer les relations avec l'état et aller chercher un appui au niveau international*
- 10. Création de projet intégral. Développement de l'économie local.*

III. PROPOSITION GLOBALE

Caisse d'épargne international
Conversion de la dette

Revenus supérieurs
Externe ?

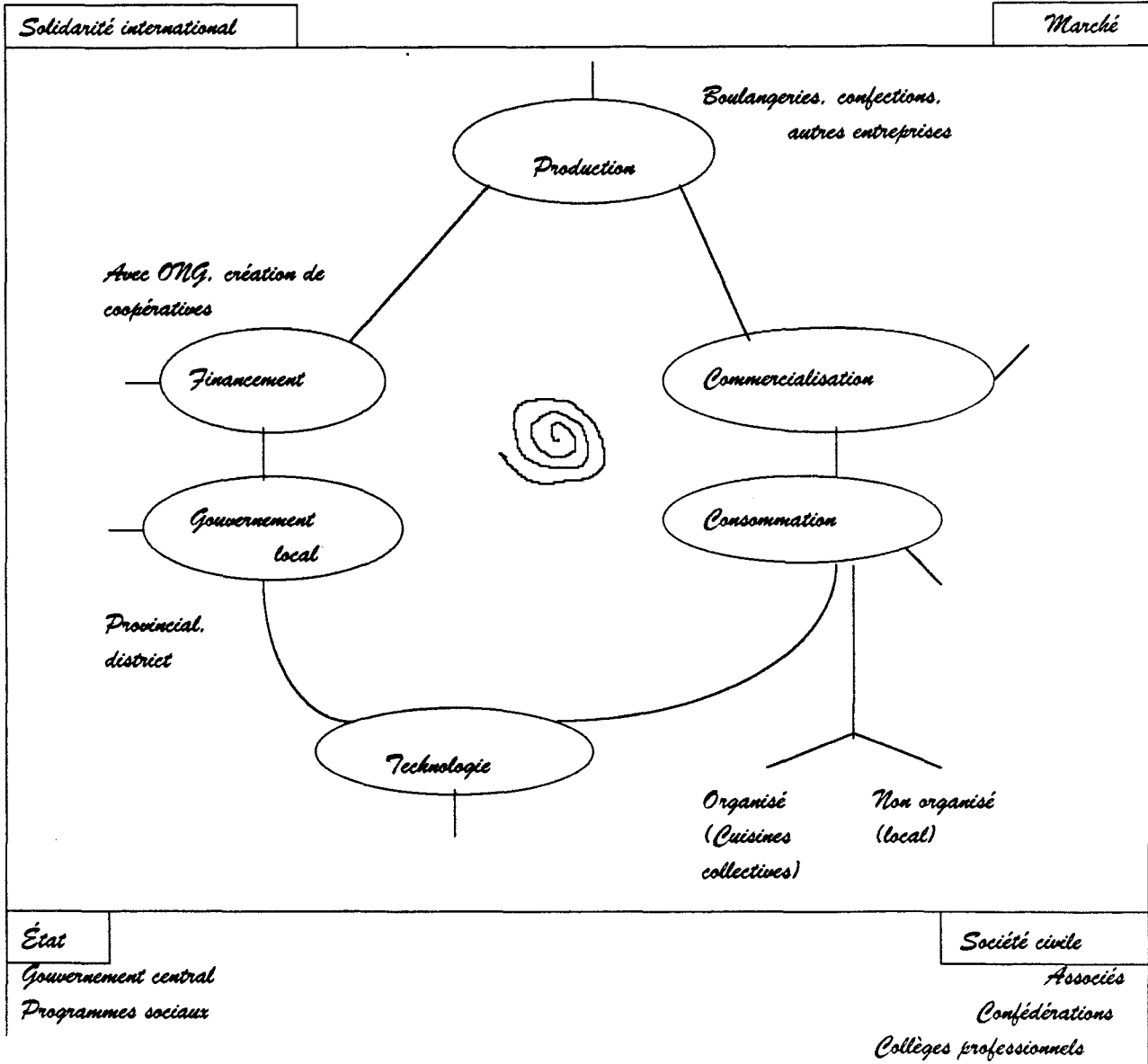


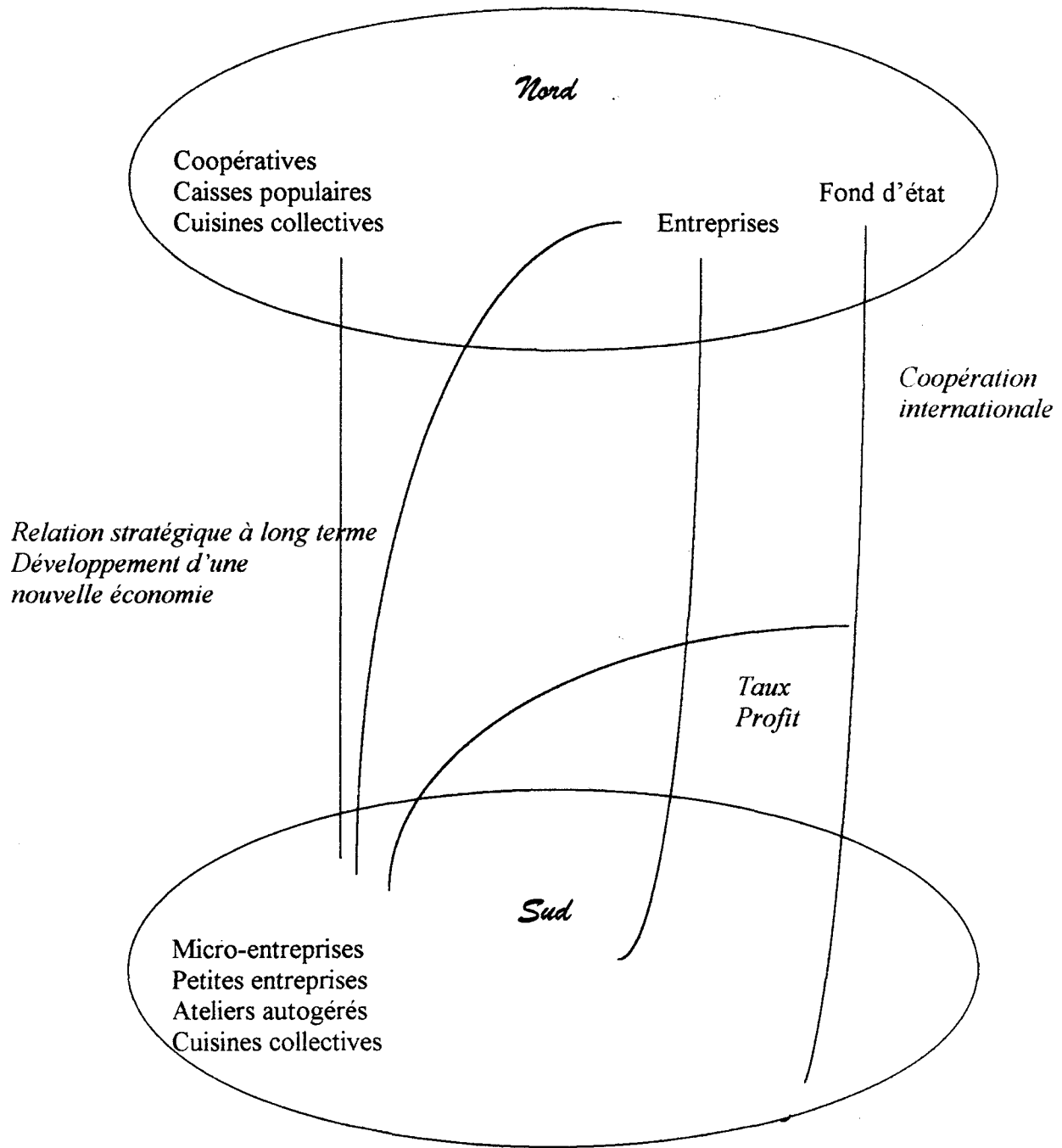
Schéma différent du néolibéralisme.

La proposition est de tout lier ensemble.

La spirale représente le chemin de croissance (économie solidaire).

Humberto Ortiz nous donne l'exemple la coopérative de Mandragon dans les pays basques.

1999. PROJET D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE NORD-SUD
ou globalisation de la solidarité



il faut tenter d'employer des stratégies variées et habiles.

L'objectif est de construire une globalisation nouvelle à partir d'une expérience de coopération.

IX. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

L'économie solidaire est une éthique.

Économie pour économie de partage et non une économie de concurrence, et solidaire pour viser à reprendre les valeurs détruites par le néolibéralisme. Il faut tenter de récupérer les anciennes valeurs péruviennes. Ama sua, ama kella, ama lulla (ne pas être voleur, ne pas être menteur, ne pas être paresseux).

L'économie solidaire nécessite un partage de connaissances, de profits, de techniques et de marchés.

DIMENSION DE GENRE

partie présentée par Rosa Espinal Ramirez

Les ateliers se sont tenus des mois d'avril à octobre 1995.

La dimension de genre n'était pas une dimension facile à aborder pour les femmes des cuisines collectives et cela s'explique par ce qu'elles sont.

Leur participation a été possible grâce à une diminution du sentiment de culpabilité de quitter la maison pour participer aux cuisines.

Elles ont gagné beaucoup de cette participation:

- augmentation de l'estime de soi*
- développement de l'autonomie en tant que personne*
- implication des membres de la famille dans des rôles traditionnellement attribués aux femmes et qui engendraient une surcharge de travail aux femmes*
- diminution de la timidité pour prendre la parole devant un groupe*
- développement d'une vision plus critique de leur réalité*
- meilleure compréhension de la nécessité de revendiquer face
 - . au gouvernement*
 - . à la famille (développement d'un rapport de force par l'acquisition d'une autonomie économique)**

Leur participation leur a également permis de développer:

- une meilleure communication dans le couple*
- la capacité de défendre leur droit face à leur conjoint, au groupe et à la société*
- le respect mutuel dans le groupe à travers un processus d'estime de soi et de respect des autres femmes en reconnaissant ses capacités propres, sa volonté de se développer et le désir de construire une société meilleure.*

DIFFICULTÉS

Cependant, les femmes ont fait face à un certain nombre de difficultés:

- utilisation et récupération de la femmes à travers certains programmes*
- manipulation et non-compréhension du travail des femmes à l'extérieur de la maison*
- surcharge de travail de la femme puisqu'elle accomplit souvent un travail très faiblement payé ou pas du tout*
- exigence très grande face à la responsable alors que la responsabilité devrait être partager entre plusieurs personnes*

DÉFIS POUR L'AVENIR

- Réaliser un travail à partir du travail quotidien et des activités des ateliers*
- Faire participer les hommes aux activités*
- Former des femmes à travers les ateliers de formation de leaders au niveau de la FECCPALC*
- Intégrer les enfants et les jeunes*
- Contribuer à la réalisation de la femme de façon plus globale mais également au niveau économique par la génération de revenus*

ÉVALUATION DES ATELIERS

Les ateliers ont permis de renforcer les 4 cônes de Lima. Ils ont permis une meilleure connaissance des cuisines plus éloignées de Lima. Ils ont également permis de renforcer le programme de la FECCPALC devant d'autres cuisines et de gagner le respect et la considération des dirigeantes devant les cuisines et de valoriser les efforts de chacune.

**PROCESSUS
DE
SÉLECTION**

Cette section explique l'ensemble du processus de sélection mis en place pour le choix des femmes qui ont participé à l'échange Québec-Pérou.

RECHERCHE-ACTION: VOILET ÉCHANGE AVEC LE PÉROU

Rappel de l'origine du projet

- Un premier échange entre le RCCQ et les cuisines collectives de Villa El Salvador en novembre 1990 (y participent des femmes de 3 quartiers de Montréal);
- entre 1991 et 1995, des chercheurs-es militants-es au Pérou et au Québec en lien avec des regroupements autonomes des cuisines collectives mettent en route des recherches-actions (Pérou 1991, Québec-1993);
- en 1994, Relais-femmes reçoit un appui financier de développement et Paix en vue de favoriser des échanges entre des femmes des cuisines au Pérou et au Québec dans le cadre des données et analyses qui se dégagent des recherches-actions et de leur pertinence pour soutenir l'action des cuisines et le renforcement d'un réseau international entre les cuisines collectives au Québec et au Pérou;
- dans le cadre de la Marche des femmes contre la pauvreté, 3 Péruviennes actives dans les cuisines rencontrent des cuisines collectives à Montréal et en régions et participent à une journée de travail avec le comité aviseur;
- et maintenant, c'est à notre tour! (3 femmes membres des cuisines et une accompagnatrice-traductrice.)

Objectif

- Favoriser un partage au niveau des pratiques dans les cuisines collectives en tant que réponse concrète et quotidienne à la faim des membres de leur famille et en tant que lieu de transformation sociale: « les femmes doivent savoir que par leur action elles ont le pouvoir de transformer des situations de misères en situation de vie. » (rapport RCCQ 1993-1994)

Moyen d'échange

- Les 3 femmes du RCCQ et l'accompagnatrice participeront au Pérou à des ateliers de réflexion où seront partagés les résultats de la recherche (au Pérou la recherche est terminée) avec les leaders de la Fédération des Associations des Cuisines Autogérées de Lima et de Callao et des organisations de base. Les leaders y prennent connaissance, confrontent et critiquent les résultats de la recherche et les traduisent dans leur plan d'action.
- Ce sera aussi le moment pour les Québécoises de partager:
 - ce que sont les cuisines collectives au Québec,
 - ce que nous y vivons,
 - ce que nous y construisons,
 - les difficultés rencontrées,
 - nos moyens d'y faire face.

Suivi

-Préparer un rapport de voyage sous la forme d'une démarche d'atelier pour partager avec les cuisines collectives du RCCQ et participer à la réalisation de ces ateliers.

Date

-10 jours entre le 18 novembre et le 2 décembre

Critères de participation

Les critères sont regroupés sous 3 blocs;

1. Implication dans les cuisines collectives

-Participer régulièrement dans une cuisine collective depuis une année au minimum;

-Avoir pris des responsabilités dans sa cuisine;

-Avoir démontré de l'intérêt face à d'autres cultures (alimentation, coutumes et croyances diverses...)

-Être reconnue comme leader, rassembleuse dans sa cuisine.

2. Liens avec la recherche

-Être impliquée dans le processus de recherche-action(questionnaire, observation participantes, comité aviseur...);

-Être motivée par le travail de recherche et de réflexion et partager la visée de la recherche-action: l'autonomie personnelle et collective des membres des cuisines;

-Avoir le sens et le goût de la vie et du travail en équipe.

3. Disponibilité

-Être disponible pour une préparation-formation au voyage et pour le suivi du voyage au Québec;

-Être disponible pour partir 10 jours entre le 18 novembre et le 2 décembre 1995;

-Être en bonne santé physique.

Scénarios proposés pour la sélection des candidates

L'échange s'adresse aux cuisines qui ont un lien avec la recherche, c'est-à-dire participation au pré-test, questionnaire, observation participante, visite des Péruviennes.

Pour faire la sélection, 2 scénarios sont proposés:

Scénario 1

(3 participantes
au voyage)

- Un concours est lancé dans l'ensemble des cuisines qui ont un lien avec la recherche. Ce sont les cuisines qui soumettent une candidature et non une femme isolément.
- Un comité de sélection est formé.

Scénario 2

(3 participantes
au voyage)

- Le choix se fait par secteur:
- le C.A. du RCCQ choisit sa représentante;
- le comité aviseur de la recherche choisit sa représentante membre d'une cuisine;
- la candidate régionale est choisie par concours (Montréal est aussi une région).
- Un comité de sélection est formé.

Le comité de sélection est formé de:

- 1 personne du comité aviseur,
- 2 personnes du conseil d'administration du RCCQ,
- 1 personne de Relais-femmes.

Note: Ce comité est décisionnel. Il doit fonctionner par consensus.

Budget

Total: 7 900.00\$

Billets d'avion	(1 200.00\$ X 4)	4 800.00\$
Hébergement et repas	(60.00\$ X 4 X 10 jours)	2 400.00\$
Visa, passeports, photos et autres	(50.00\$ X 4)	200.00\$
Déplacements aéroports (Qc)	(25.00\$ X 2)	50.00\$
Vaccins	(100.00\$ X 4)	400.00\$
Médicaments	(30.00\$ X 4)	120.00\$
Assurances	(50.00\$ X 4)	200.00\$
<hr/>		
TOTAL:		8 170.00\$

Échéancier

5 septembre: Envoi de l'invitation au concours aux cuisines collectives

28 septembre: Date limite pour la réception des candidatures

Semaine du 1er octobre: Rencontre du comité de sélection

6 octobre: Annonce du choix des candidates retenues

FORMATION

Montréal, le 31 octobre 1995

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous donner enfin de nos nouvelles. Le temps file rapidement mais le travail de préparation est grand et c'est ce qui explique les délais. Nous nous en excusons.

Avec cette lettre, nous tenions à vous informer des derniers développements en ce qui a trait au voyage et à vous rappeler certaines petites choses.

Tout d'abord, nous confirmons les dates de la fin de semaine de formation. Celle-ci aura lieu à Montréal, les **3, 4 et 5 novembre 1995** (c'est-à-dire, vendredi, samedi et dimanche qui viennent) à **Relais-femmes au 1265, Berri, bureau 390**. S'il y a des problèmes concernant le transport, vous pouvez contacter Nadine.

N'oubliez pas d'apporter tout ce que vous trouvez pertinents pour la formation ou encore à montrer aux femmes du Pérou (photos, articles confectionnés par votre cuisine...) Nous veillerons à en faire quelque chose. Il faudrait également prévoir apporter un sac de couchage ou des draps pour le coucher.

Nous espérons que vos démarches pour le passeport se passent bien. Comme vous pouvez le constater dans l'horaire de la fin de semaine, le vendredi matin sera consacré en partie à compléter les derniers vaccins. Qui dit vaccins et passeports dit coûts. Nous vous rappelons qu'il est très important de conserver toutes vos factures. À cet effet, vous pourrez en profiter cette fin de semaine pour les apporter. Nous pourrons alors vous rembourser les frais encourus.

Pour terminer, nous vous annonçons une bonne nouvelle. Nous avons complété les démarches pour les billets d'avion. Ils sont achetés. La date de départ est fixée au mardi 21 novembre 1995 à 8h50 à Dorval. Le retour est prévu pour le 1er décembre 1995. Vous aurez tous les détails lors de la fin de semaine. Nous ne sommes donc plus qu'à 21 jours du départ...

Nous vous demandons de contacter Nadine pour confirmer votre présence et préciser quelques petites choses au niveau du transport. Elle sera au 723-0080 mercredi entre 17h30 et 19h00 et jeudi toute la journée et toute la soirée. Vous pouvez également laisser un message en indiquant à quel moment elle peut vous rejoindre.

Merci et au au plaisir de vous voir bientôt !

Gertrude et Nadine

FIN DE SEMAINE DE FORMATION
ÉCHANGE QUÉBEC-PÉROU

La fin de semaine de formation aura lieu à Relais-femmes au 1265, Berri, bureau 390.
Métro Berri-Uqam, sortie Ste-Catherine.

Les couchers se feront au 544, Bourbonnière.

Vendredi 3 octobre 1995	Samedi 4 octobre 1995	Dimanche 5 octobre 1995
<p>8h00 Derniers vaccins à la clinique Santé-voyage de l'hôpital St-Luc au 1001, St-Denis, 2e étage.</p> <p>10h00 Jeu de connaissance</p> <p>12h00 Dîner</p> <p>13h30 Formation donnée par Gisèle-Eva Côté de CUSO. -différents aspects du Pérou</p> <p>16h00 Départ pour le 544, Bourbonnière</p> <p>17h00 Pause, activités et préparation du souper</p> <p>19h30 Jeu des perceptions</p> <p>20h30 Collage</p>	<p>9h30 Historique du mouvement communautaire et du mouvement des femmes au Québec. Situation du Québec. Conférencière à confirmer</p> <p>12h00 Dîner</p> <p>13h30 Situation des programmes d'aide sociale et d'assurance chômage au Québec. Impacts et analyse.</p> <p>16h00 Départ pour le 544, Bourbonnière</p> <p>17h00 Pause, activités et préparation du souper</p> <p>19h30 Jeu de Gail</p> <p>20h30 Courte-pointe des femmes</p>	<p>9h30 Présentation de la recherche-action et regard sur les premiers résultats</p> <p>12h00 Dîner</p> <p>13h30 Suite sur la recherche-action</p> <p>14h30 Évaluation</p> <p>15h30 Départ</p>

LES SUITES...

Suite à cette expérience marquante, les femmes des cuisines collectives du Québec ont bien entendu amorcé une réflexion sur les points communs et les différences existant entre les pratiques des cuisines collectives au Nord et au Sud et tenté de voir de quelle façon il était possible d'articuler ces caractéristiques autour de la construction de solidarité Nord-Sud dans un partenariat réel.

Elles ont également pris conscience (ou approfondi leurs connaissances pour certaines) du travail destructeur accompli par des forces internationales (comme le néolibéralisme) sur le tissu social collectif partout dans le monde. Ceci a renforcé leur conviction de la nécessité d'un réseau international fort et actif.

De retour au Québec, elles ont, chacune à leur façon partagé dans leur milieu leurs apprentissages. Certaines ont rencontré les femmes des groupes de cuisines collectives de leur coin, d'autres ont rencontré les médias locaux mais toutes ont modifié leurs façons de voir le monde et les cuisines elles-mêmes. Les suites et les retombées de cet échange ne font que commencer...

Cette section rassemble le début de cette réflexion et certains outils que ce sont donnés les femmes pour arriver à transmettre le message qui est le leur.

Il ne faudrait pas oublier de dire que suite à cet échange Pérou-Québec, deux Péruviennes sont revenues. En compagnie des femmes du Québec, elles ont profité de l'occasion pour affiner leurs compréhensions mutuelles du mode de fonctionnement des cuisines collectives, pour approfondir leur analyse politique, économique et social du rôle des cuisines collectives dans la société et pour renforcer les liens qui les unissent. L'avenir est prometteur!

PLAN DES ATELIERS DONNÉS AU RETOUR DU PÉROU

1. On commence par situer le projet d'échange entre les femmes des cuisines collectives du Québec et du Pérou.
 - son origine
 - ses objectifs
 - de quelle façon il s'est réalisé (moyens d'échange).

On peut s'aider du petit document envoyé aux cuisines pour la sélection des candidates.

2. On explique le mode de fonctionnement des cuisines du Pérou, on nomme les différentes personnes ou organisations impliquées au niveau des cuisines.

On peut donner quelques statistiques sur les cuisines collectives, présenter un organigramme de la Fédération (FECCPALC), parler du rôle de l'État et des différents programmes d'aide aux cuisines...

3. On continue en faisant un compte-rendu du voyage.

On pige ici dans l'ensemble de nos visites, ce que l'on trouve pertinent pour le groupe que l'on rencontre. On s'aide du travail fait ensemble pour se remémorer notre séjour.

4. On dégage des pistes de réflexion au niveau:

- des points communs
- des différences
- de ce qu'il y a à retirer de leur expérience et qui peut nous aider ici.

5. On peut garder une place pour dire en quoi au niveau personnel, cette expérience nous a marqué.

P.S. Rappelons-nous que ce plan de présentation est là pour nous aider et nous donner un outil de travail. Il est possible de présenter l'échange d'une autre façon ou encore de changer l'ordre de présentation. On peut utiliser tout le matériel que l'on souhaite; montage photos, projection de diapositives, mise en situation...Il faut arriver à faire les choses de la façon dont on se sent le mieux. Bonne chance à toutes!

PISTES DE RÉFLEXION À DÉVELOPPER CONCERNANT LES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC ET DU PÉROU

Points communs

- Les cuisines sont un lieu de solidarité des femmes;
- Les cuisines sont un projet porté par les femmes où il est possible de voir leur implication;
- Par leur implication à travers les cuisines, on constate que les femmes croient et travaillent à une transformation sociale;
- Les cuisines sont une façon de lutter contre la faim et la pauvreté;
- À l'intérieur des cuisines, on travaille également d'autres questions que celle de l'alimentation;
- Il existe plusieurs types de cuisines différentes là-bas et ici;
- Les types de financement sont également variables;
- On observe une grande souplesse dans la façon de fonctionner (il n'y a pas de modèle unique);
- Les femmes du Pérou et du Québec mènent les mêmes luttes contre le néolibéralisme, contre le machisme...
- Au Pérou, les cuisines travaillent à développer des entreprises autogérées créatrices d'emplois. Au Québec, les cuisines commencent à travailler cette question par le développement de petites entreprises.

Points différents

- La variété des menus n'est pas la même (*c'est plus varié ici*);
- La FECCPALC joue un rôle plus actif que le RCCQ au niveau de la formation et de la politisation de ses membres. (*Elle est plus âgée, mais c'est une question à travailler ici pour l'avenir*);
- Les femmes du Pérou passent beaucoup plus de temps dans les cuisines. (*La situation du travail ici ne permet pas aux femmes d'ici de passer beaucoup de temps aux cuisines*);
- Les infrastructures sont différentes, ce qui fait que les femmes du Pérou luttent pour certains besoins de base qui sont des acquis ici (eau, électricité...);
- À cause de certaines normes et de réglementations, la mise sur pied d'atelier de production est plus compliqué ici;
- Cependant, la reconnaissance légale des cuisines est plus facile ici;
- Il existe une loi péruvienne qui reconnaît les cuisines collectives, ce que nous n'avons pas ici;
- Les cuisines collectives existent depuis plus longtemps au Pérou;
- Le mode de fonctionnement quotidien est différent entre le Pérou et le Québec.

Réflexion globale

Les femmes que nous avons rencontré ont une force et des capacités immenses. Il faut trouver un point commun pour arriver à s'unir dans la lutte contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Les cuisines collectives devraient être un lieu qui permet de mieux se comprendre entre hommes et femmes, il faudrait faire un travail de sensibilisation et d'éducation par rapport aux hommes.

8 janvier 1996

travail préliminaire réalisé par le groupe de femmes des cuisines collectives ayant réalisées l'échange au Pérou dans le cadre de la recherche *pauvreté et autonomie sociale!* *Les cuisines collectives comme stratégie de solidarité.*

Visite de deux Péruviennes des comedores populaires de Lima et de la FECCPALC
à Montréal du 3 au 6 mars 1996

<u>Dimanche 3</u>	<u>Lundi 4</u>	<u>Mardi 5</u>	<u>Mercredi 6</u>
	9h00-15h00 Visite touristique et magasinage	9h00-11h30 Visite de RESO et de Cuisine Atout	10h30-13h00 Visite de la Maison d'Aurore et des cuisines collectives
	15h00-17h00 Visite des cuisines Hochelaga- Maisonneuve	13h00-15h00 Visite des cuisines collectives de la paroisse N-D des sept douleurs de Longueuil	13h00 Rencontre à la Maison de l'Inde de St-Henri 15h00 Départ pour la région de Sherbrooke avec François Faucher
Arrivée chez Gertrude Lavoie	Souper Chic Resto-Pop	Souper à déterminer	
Soirée au Forum pour voir le spectacle Aladin	Soirée chez Gloria Fernandez avec un groupe de femmes des cuisines collectives St- Roch du quartier Parc-Extension	Soirée à déterminer	
Coucher chez Nadine Goudreault			

<u>Samedi 9</u>	<u>Dimanche 10</u>
	10h30 Brunch au RCCQ avec différents invités
	13h00 Rencontre d'évaluation et retour sur le projet d'échange et les suites à donner
	Départ pour Toronto
Coucher chez Constance Vaudrin	

INFO JOURNAL DE COMSEP

Vol. 2 No. 2

Lundi 26 février 1996

SOMMAIRE

- 2 Éditorial
- 3 Visages de COMSEP
- 4 Lutte au Pérou
- 6 Expérience à la Gazette
- 7 Le cochon d'or
- 8 Journalistes SJC
- 9 C'est quoi E.C.O.F. ?
- 12 Secrétariat
- 14 Envol Alpha
- 15 Mesure compensatoire
- 16 Comités à COMSEP
- 17 R.O.M.
- 18 Option premiers soins
- 19 Bonne fête à
- 19 Agenda de COMSEP
- 20 Calendrier Alpha

Jeux

9, 10 & 11

13

15

Le premier de l'année...

Voilà le premier journal de cette nouvelle année. Toujours la même équipe du comité journal qui vous livre cette première de trois parutions.

Peu à peu les participants-tes se transforment et le journal aussi. De nouvelles mise en pages sont nécessaires, des sujets entièrement choisis par les participants-tes, des textes légèrement retouchés au niveau de la syntaxe, plus de photos mais le plus important c'est la plus grande autonomie toujours grandissante des journalistes.

(suite page 2)

service « pas de problèmes »
noir et blanc, couleur,
libre-service, atelier


Modoc
photocopie

Au coin de l'Université, 1400, rue Père Marquette, Trois-Rivières

819-373-4303

C
O
M
S
E
P



Centre d'organisation mauricien de
services et d'éducation populaire

749, rue St-Maurice, Trois-Rivières
(Québec) G9A 3P5

378-6963



Par
Fernand
Lachapelle

PERSONNE INTERVIEWÉE:
LUCIE MASSICOTTE

Elle a été au Pérou du 21 novembre au premier décembre. Elle a été choisie pour aller au Pérou représenter le comité aviseur de la recherche sur l'impact des cuisines collectives sur les femmes et aussi parce que ça fait plus de 6 ans qu'elle est impliquée aux cuisines tant ici qu'aux cuisines du Québec. Elle a accepté d'y aller parce que c'était une belle reconnaissance pour COMSEP et aussi pour l'information qu'elle pouvait aller chercher là-bas.

Lucie dit un gros merci à tous ceux et celles qui font des cuisines collectives parce que c'est grâce à eux qu'elle a été choisie, sans tout ce monde-là elle n'aurait pas toute cette expérience. Encore un merci.

Un gros bisou.

Les cuisines collectives du Pérou ont mis sur pied des entreprises entre autres une boulangerie qui compte maintenant dix-huit personnes à temps plein.





Après que nous ayons appuyé les cuisines collectives du Pérou dans leur lutte auprès de leur gouvernement afin que celui-ci leur accorde du financement.

Les tiges de métal qui dépassent les maisons c'est en préparation à la construction d'un deuxième étage donc l'espérance d'une vie meilleure.



**RAPPORT
FINANCIER**

**PUBLICATION DES RÉSULTATS DES ATELIERS ET
TRADUCTION DES RÉSUMÉS DE RECHERCHE**

À ce jour, aucun argent n'a été engagé concernant la publication des résultats des ateliers et la traduction des résumés de recherche.

TOTAL RESTANT **2 325.63\$**

VOYAGE DE CINQ QUÉBÉCOISES DES CUISINES COLLECTIVES AU PÉROU

Une enveloppe budgétaire de 2500\$ était prévue pour le voyage de deux Québécoises au Pérou.. Cependant, comme vous le savez, avec l'obtention d'une autre subvention et l'économie réalisée dans certaines rubriques, 5 Québécoises ont pu faire le stage. Cette rubrique couvre donc les frais pour les 5 personnes concernées

Voici la justification des dépenses.

- Formation

-Une fin de semaine de formation avant le départ sur les situations sociales, économiques et politiques du Québec et du Pérou		706.42\$
Frais de transport:		
Lucie Massicotte:	100.00\$	
Lise Dechantigny:	70.00\$	
Taxi	12.00\$	
Matériel:	82.44\$	
Nourriture:	132.35\$	
Envoi de documents:	9.63\$	
2 personnes ressources:	200.00\$	
Conception et matériel du guide de la voyageuse:	100.00\$	

- Billets d'avion

-Achats de 5 billets d'avion		4 840\$
5 billets Montréal-Lima:	4 693\$	
Assurance forfait 10 jours:	147\$	

- Passeports et photos

-Photos de passeport		39.18\$
Gertrude Lavoie:	5.69\$	
Lucie Massicotte:	13.62\$	
Lise Dechantigny:	13.87\$	
Gloria Fernandez:	6.00\$	
-Émission des passeports		175.26\$
Gertrude Lavoie:	35\$	
Lucie Massicotte:	70\$	
Lise Dechantigny:	70.26\$	

VOYAGE DE CINQ QUÉBÉCOISES DES CUISINES COLLECTIVES AU PÉROU (suite)

- Vaccins et médicaments
 - Vaccins et médicaments nécessaires au départ 520.33\$
 - Gertrude Lavoie: 101.09\$
 - Lucie massicotte: 69.99\$
 - Lise Dechantigny: 115.25\$
 - Gloria Fernandez: 88.00\$
 - Nadine Goudreault: 146.00\$
 - Soins et médicaments au Pérou 104.94\$
 - Lise Dechantigny: 174.66 Soles

- Déplacements à l'aéroport
 - Transport assuré aux femmes des cuisines collectives de l'aéroport jusqu'à chez elles 48.50\$
 - 2 voyage à l'aéroport: 40.00\$
 - un stationnement à l'aéroport: 8.50\$

- Hôtel et repas
 - Traite bancaire envoyée au Pérou 2 528.88
 - Une traite bancaire au nom de Juan Humberto Ortiz Roca à la banque Banco Wiese Ltda pour couvrir les frais d'hôtel et de repas pour 5 personnes: 2 528.88\$

TOTAL **8 963.51\$**

PER DIEM AU QUÉBEC

Cette rubrique se doit d'être considérée en deux temps; premièrement, la venue des Péruviennes au Québec en juin 1995 et, deuxièmement, le stage des Québécoises au Pérou en novembre 1995.

Concernant la venue des Péruviennes au Québec, des per diem de 700\$ US étaient prévus pour chacune d'entre elles, pour un total de 2100\$ US

Voici la justification des dépenses.

- Per diem
 - Per diem remis en argent comptant à chacune des invitées: 1 500\$
 - Zenaida Zuniga Medina: 500\$
 - Ofelia Isidora Montes Lopez: 500\$
 - Rosa Espinal Ramirez: 500\$

- Hébergement
 - 10 couchers pour 3 personnes 335\$
 - À Montréal pour la durée du séjour (29 mai au 7 juin 95)
 - avec petits déjeûners: 300\$
 - Un coucher pour 3 personnes au Montmartre Canadien
 - à Québec dans le cadre de la marche des femmes du Pain
 - et des roses: 35\$

- Assurances
 - 3 polices d'assurance-voyage: 153\$
 - Ofelia Isidora Montes Lopez: 51\$
 - Zenaida Zuniga Medina: 51\$
 - Rosa Espinal Ramirez: 51\$

- Séminaire international
 - 3 inscriptions au séminaire internationale sur l'économie sociale
 - organisé par Relais-femmes 90\$
 - Ofelia Isidora Montes Lopez: 30\$
 - Zenaida Zuniga Medina: 30\$
 - Rosa Espinal Ramirez: 30\$

- Divers
 - Dépenses diverses 77.46\$
 - Achat de 3 t-shirts payé à l'AQOCI: 45\$
 - Repas pris à l'extérieur: 15.96\$
 - Gâteau d'anniversaire: 16.50\$

TOTAL

2155.46\$

PER DIEM AU PÉROU

Concernant le stage des Québécoises au Pérou, des per diem de 700\$ US étaient prévus pour chacune d'entre elles, pour un total de 1400\$ US. Cependant, comme vous le savez, avec l'obtention d'une autre subvention et l'économie réalisée dans certaines rubriques, 5 Québécoises ont pu faire le stage. Les per diem ont donc été divisés en 5 parts égales.

Voici la justification des dépenses.

• Per diem		
-140\$ US remis en argent comptant à chacune des personnes participant au stage:		959.42\$
Lise Dechantigny:	140\$ US	
Lucie Massicotte:	140\$ US	
Gertrude Lavoie:	140\$ US	
Gloria Fernandez:	140\$ US	
Nadine Goudreault:	140\$ US	
• Frais bancaires	13.36\$	13.36\$
TOTAL		972.78\$

ACCOMPAGNEMENT ET TRADUCTION AU QUÉBEC

Un montant de 1400\$ était prévu pour l'accompagnement des invitées péruviennes et la traduction.

Voici la justification des dépenses.

• Salaire		
- Salaire pour une coordonnatrice du projet qui assurait aussi la traduction et l'accompagnement.		1375.21\$
Salaire:	1250\$	
Charges de l'employeur:	125.21\$	
TOTAL		1375.21\$

DÉPLACEMENTS AU QUÉBEC

Un montant de 315\$ était prévu pour les déplacements au Québec.

Voici la justification des dépenses.

- Location de la voiture
 - Location d'une voiture du 29 mai 95 au 5 juin 95: 422.14\$
- Essence
 - 4 pleins d'essence: 88.00\$
 - 1er juin: 19.00\$
 - 3 juin: 15.00\$
 - 4 juin: 22.00\$
 - 5 juin: 22.00\$
 - 8 juin: 10.00\$
- Stationnements
 - 6 coûts de stationnement: 34.00\$
 - 29 mai: 7.75\$
 - 29 mai: 3.50\$
 - 31 mai: 3.50\$
 - 2 juin: 5.50\$
 - 3 juin: 5.00\$
 - jeudi: 3.50\$
 - 8 juin: 5.25\$
- Taxi
 - un déplacement en taxi 7.50\$
 - 6 juin: 7.50\$

TOTAL 551.64\$

SUIVI ET ÉVALUATION

Un montant de 600\$ était prévu pour le suivi et l'évaluation du projet.

Voici la justification des dépenses à ce jour.

• Journée de travail et rencontre du comité aviseur de la recherche	
-20 décembre, journée de travail	133.36\$
4 dîners:	25.00\$
4 soupers:	24.00\$
Frais de déplacement	
Lise Dechantigny:	24.36\$
Lucie Massicotte:	50.00\$
Gertrude Lavoie:	10.00\$
• Interurbains	
-Communications interurbaines par téléphone ou fax pour assurer la coordination relative au stage au Pérou (avant et après le stage)	227.21\$
<hr/> TOTAL	<hr/> 360.57\$

SYNTHÈSE DÉTAILLÉE

Identification de l'enveloppe budgétaire	Budget dépensé
Publication des résultats des ateliers et traduction des résumés de recherche	0 (2 325.63\$ en réserve)
Voyage de cinq Québécoises des cuisines collectives au Pérou	8 963.51\$
Per diem au Québec	2 155.46\$
Per diem au Pérou	972.78\$
Accompagnement et traduction au Québec	1 375.21\$
Déplacements au Québec	551.64\$
Suivi et évaluation	360.57\$
TOTAL	16 704.80\$

ANNEXES...

Texte d'appui de la délégation des femmes des cuisines collectives du Québec à la Fédération des cuisines collectives du Pérou lu lors d'une conférence de presse télévisée au Congrès de Lima.

La délégation que nous sommes représente plus de 500 groupes de cuisines collectives du Québec (Canada).

C'est un moment historique que nous vivons ensemble aujourd'hui, femmes du Pérou et femmes du Québec. Vous appuyer dans votre travail, votre droit à la vie dans de meilleures conditions est pour nous, un geste de solidarité important. Nous connaissons votre dignité et votre fierté. Vous nous rejoignez dans ces valeurs.

Nous aussi du Québec vivons une pauvreté toujours grandissante. En juin 1995, nous avons participé à une marche des femmes de 10 jours, organisée par une coalition d'organismes féminins. Nous avons été écoutées et avons obtenu certains gains; une commission qui travaille sur la question des infrastructures sociales, une élévation du salaire minimum ainsi que quelques autres.

Le contexte socio-économique actuel amène des coupures continuelles et de plus en plus lourdes, entre autres au niveau des mesures sociales. Vous vivez ces situations depuis plus longtemps que nous et aussi plus durement.

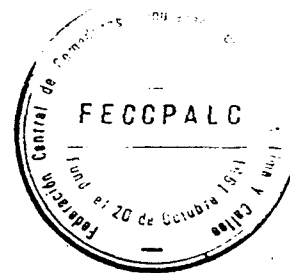
Ce sont les mêmes problèmes que nous vivons au Nord comme au Sud. On se rend compte qu'on a des points en commun, que la lutte que vous menez est aussi notre lutte. C'est pourquoi nous vous appuyons aujourd'hui dans vos demandes.

L'apport des cuisines populaires au niveau de la communauté est très important. Nous savons qu'il y a déjà une ouverture dans les lieux de décisions mais les choses devraient aller plus loin.

Votre lutte est notre lutte, ensemble continuons!

Lucie Massicotte
Gloria Fernandez
Lise Dechantigny
Gertrude Lavoie

PROPUESTA AL CONGRESO DE LA
REPUBLICA DEL PERU DE FINANCIAMIENTO DE
LA LEY No.25307



I. FUNDAMENTACION

1.1. Pobreza, nutrición participación y solidaridad

Desde hace más de 17 años, el 10% de la población en situación de pobreza viene resolviendo el problema alimentario a través de los comedores populares que funcionan en todo el país en sus diversas modalidades. A pesar de los esfuerzos cotidianos de las 250,000 mujeres que trabajan por brindar una ración diaria a 1'300,000 personas, la calidad de la dieta no reúne los requerimientos nutricionales recomendados por la FAO, constituyendo una población en situación de precariedad alimentaria.

La participación organizada de las mujeres en el movimiento de Comedores Populares Autogestionarios, a través del trabajo no remunerado y el servicio a la comunidad, nos ha permitido cumplir un rol importante en la atención a las necesidades básicas de las familias de los sectores populares y la población ubicada en el estrato de extrema pobreza.

Diariamente se atiende a un promedio de 10 casos sociales por comedor. Es decir, los comedores subsidian el íntegro del costo de la ración para aquellos que se encuentran en una situación crítica, tal es el caso de las personas desocupadas, enfermos de tuberculosis, niños en situación de abandono, enfermos mentales, ancianos y madres adolescentes.

La participación de las mujeres organizadas en comedores se sustenta en valores como la solidaridad, el trabajo colectivo y el control social, orientadas hacia la gestión de acciones frente a la problemática de alimentación, salud, educación, generación de ingresos y empleo. Revaloramos permanentemente el potencial de la mujer como gestora y no solamente como beneficiaria de los diferentes programas sociales de emergencia. En este sentido, nuestra propuesta de la Ley 25307 se proyecta hacia la formulación de políticas sociales de mediano y largo plazo dentro del enfoque de desarrollo humano planteado por las Naciones Unidas.

1.2. La Ley 25307

El movimiento de Comedores Populares autogestionarios de Lima y Callao presentó una propuesta de subsidio directo en productos de origen nacional y alto valor nutritivo, la misma que en el año 1991 fue promulgada por el Congreso de la República como la ley 25307. Además del subsidio, la ley reconocía a las organizaciones sociales de base, establecía la creación de comités de gestión y de un Programa de Apoyo a la Labor Alimentaria, así como el apoyo a las experiencias de generación de ingresos y empleo de las mujeres organizadas.

Diferentes investigaciones y reconocimientos de las actividades de generación de ingresos de las organizaciones sociales de base, han encontrado que las modalidades que vienen realizando actualmente las mujeres y sus organizaciones son:

- * actividades individuales de venta al por menor (alimentos), servicios de lavado de ropa o limpieza de casa, confección de prendas de vestir, etc.

- * talleres artesanales y microempresas administradas por mujeres organizadas en: confección de prendas de vestir, procesamiento de alimentos (mermeladas, pastelería, panaderías, condimentos), comercialización de productos perecibles y no perecibles, elaboración de productos para el hogar (jabón, detergente, cera, etc).

- * pequeñas empresas administradas por las centrales zonales y distritales de los comedores (red de panaderías autogestionarias, comercializadoras de abarrotes, de carnes, pescados, fideos, etc.).

- * pequeñas empresas cogestionadas por la organización social de base y los gobiernos locales.

Sin embargo, estas experiencias empresariales se desarrollan en condiciones adversas por el contexto económico que restringe las posibilidades de desempeño de las micro y pequeñas empresas. Se observa una escasa calificación de la mano de obra femenina, principalmente por tener que compartir la responsabilidad doméstica con su actividad económica y por las condiciones del crédito formal y del mercado que la excluyen.

Problemática de las actividades de generación de ingresos:

Se ha identificado que los principales problemas que afrontan las actividades económicas y empresariales son:

- * Falta de orientación de los productos o servicios que elaboran a las condiciones o exigencias que el mercado le plantea
- * Baja capacitación en gestión empresarial de sus unidades económicas
- * Uso de proceso tecnológicos no modernos
- * Poca información de mercado a la que pueden acceder
- * Poco o escaso acceso a fuentes de financiamiento en condiciones adecuadas para el tipo y nivel de sus actividades

corrientes y capacitación.

- Que aporte el 39.3% de los requerimientos nutricionales de las raciones de los comedores. Se calcula que una ración de almuerzo debe contener por lo menos 1,000 Kcal y entre 25 y 30 gramos de proteínas.
- Que la canasta esté compuesta por productos de origen nacional, de alta densidad calórica y que contemplen los hábitos de consumo y potencialidades productivas de cada una de las regiones.
- El subsidio beneficiará diariamente a 1'300,000 personas usuarias de los 10,000 comedores a nivel nacional.

B. Subsidio a los Casos Sociales

El subsidio a las raciones de casos sociales tendrá las siguientes características:

- Este subsidio coincide con la política de focalización del gasto social.
- El subsidio cubrirá el íntegro del costo real de las 100,000 raciones destinadas a la población en situación de o en riesgo de grave inseguridad alimentaria, denominados como casos sociales.
- El subsidio será transferido en productos por el valor equivalente.

2.1.3. Mecanismos de Financiamiento y de Operación

Proponemos los siguientes mecanismos para el financiamiento de la propuesta:

- El subsidio será canalizado a través de las instancias orgánicas que las mujeres organizadas hemos creado para una mejor distribución y racionalidad de los recursos a fin de cautelar los gastos de la lucha contra la pobreza.
- Esto permitirá una mejor participación en la gestión y evaluación del programa alimentario implementado por el Gobierno a fin de mejorar las condiciones de vida de los beneficiarios.
- Las Organizaciones Sociales de Base participarán en el diseño, ejecución, evaluación y fiscalización del Programa a través de las Comisiones de Gestión que se implementarán para tal fin.
- El Programa Nacional de Apoyo Alimentario deberá crear los canales necesarios para incorporar las propuestas elaboradas por las Comisiones de Gestión y tener la flexibilidad necesaria para hacer las correcciones

- 0.203 por 130 raciones promedio día por comedor lo que hace un subsidio diario por comedor de S/. 26.39
- S/.26.39 por veintiséis días al mes que operan los comedores, lo que significa un subsidio mensual de S/.686.14 nuevos soles por comedor.
- S/686.14 nuevos soles por doce meses representa un subsidio anual por comedor de S/.8,233.68 nuevos soles.
- S/8,233.68 nuevos soles por los 10,000 comedores a nivel nacional representan un subsidio anual para el programa de S/82'336.800 nuevos soles.

a. Canasta de alimentos propuesta

ALIMENTOS	GRS.	PRECIO KILO	COSTO SUBS.	APORTE KCAL	APORTE GRG. DE PROTEINAS
Arroz	50	1.10	0.055	179	3.0
Maizena	20	1.90	0.038	71	4.2
Papa	50	0.60	0.030	40	0.85
Acete	10	3.00	0.030	88	---
Pescado	25	2.00	0.030	15	2.25
TOTAL	155		0.203	393	10.3

b. Subsidio a Casos Sociales:

- 10 Casos Sociales por Comedor al día a S/.1.158 representa la cantidad de S/11.58 al día por comedor.
- Mensualmente por comedor se presupuestará la cantidad de S/301.08 nuevos soles.
- El presupuesto anual para subsidio a casos sociales por comedor representa S/3,612.96.
- El presupuesto anual para los diez mil comedores asciende a 36'129,600 nuevos soles.

Esta cantidad se transferirá en productos a los comedores populares.

c. Presupuesto Total

Subsidio raciones comedor	S/. 82'336,800
Subsidio a Casos Sociales	S/. 36'129,600
TOTAL	S/. 118'466,400

d. Asesoría especializada y transferencia de tecnología

A fin de realizar un acompañamiento empresarial "en planta", conocer, utilizar y validar nuevas tecnologías de producción, administración y mercadeo.

e. Estudios técnicos

Tales como diagnósticos empresariales, estudios de preinversión (perfiles, estudios de prefactibilidad, de

Tales como diagnósticos empresariales, estudios de preinversión (perfiles, estudios de prefactibilidad, de factibilidad, según la envergadura de los proyectos), estudios de oportunidades de inversión.

f. Apoyo a la comercialización

A través de ferias, participación en licitaciones públicas y privadas, participación en convenios de exportación.

g. Información y Difusión

Elaboración de bases de datos empresariales y banco de proyectos factibles.

h. Asesoría Legal

En aspectos tributarios, laborales y comerciales para orientación de las actividades empresariales y formulación de nuevas propuestas para el acceso a la formalización de las actividades.

2.2.3. Población Objetivo

Las beneficiarias directas de este programa serán las mujeres, agrupadas o a nivel individual, todas socias de las organizaciones y las mismas organizaciones sociales de base que participan en actividades económicas o empresariales tales como:

- a. Actividades de autoempleo
- b. Talleres artesanales, microempresas y pequeñas empresas
- c. Empresas administradas por las Organizaciones sociales de base (OSB)
- d. Empresas cogestionadas por la organización social de base y los gobiernos locales

2.2.4. Cobertura

El programa tendrá una cobertura nacional, priorizando aquellas zonas o ciudades donde existan niveles de centralización de las organizaciones sociales de base.

- * Se realizará una evaluación técnica del proyecto que se intenta implementar desde la idea del negocio hasta la viabilidad económica de la actividad en el contexto. .
- * Posterior a esa evaluación, accederá a los servicios del programa que recomiende el apoyo técnico especializado, priorizando las líneas de estudios técnicos y capacitación..

2.2.6. Etapas

Se considera conveniente la implementación del programa en dos (2) etapas:

- 1ra. Etapa Reconocimiento y diagnóstico operativo de las actividades económicas y empresariales que se estén ejecutando o estén en gestación. Esto permitirá tener un panorama más claro de lo que se está haciendo y lo que se puede hacer.
- 2da. Etapa Ejecución de los componentes que plantea el programa.

2.2.7. Organización

La organización se basará en los Comités de Gestión Local (distrital o provincial). En estas participan representaciones centralizadoras de las organizaciones sociales de base que canalizarán las propuestas o proyectos que sus bases les presenten.

Estas propuestas pasarán por una evaluación técnica que permitirá determinar su viabilidad y luego realizar la capacitación y asesoría.

En este punto se considera conveniente proponer la conformación de "Unidades Técnicas Locales" en distritos y provincias de apoyo a los respectivos "Comités de Gestión" que evalúen y monitoreen la ejecución de los proyectos o propuestas.

2.2.8. Tributación y Seguridad Social

a. Tributación

Teniendo en cuenta que la mayoría de estas actividades son generadoras de ingresos complementarios y que para las nuevas actividades es necesario un tiempo prudencial para alcanzar el «punto de equilibrio», proponemos la dación de un dispositivo legal específico que cree un impuesto único promocional para estas actividades cuya tasa se estime en función a la situación económica de las actividades existentes.

artículo 3 del Título I del Reglamento de Organización y Funciones del PRONAA aprobado por Resolución Ministerial 142-93 PRES.

También la Ley 25307 se articula con la Resolución Ministerial 114-94 PRES por lo siguiente:

En el artículo 50 del Capítulo I de las Funciones del PRONAA en sus incisos señala:

- a) "Planear, organizar, dirigir, coordinar, ejecutar, evaluar y controlar las actividades, programas y proyectos de asistencia, apoyo y seguridad alimentaria
- c) "Ejecutar la política de asistencia, apoyo y seguridad alimentaria en coordinación con las instituciones del sector público y privado"
- h) "Identificar, promover y apoyar la ejecución de proyectos de apoyo y seguridad alimentaria con participación comunal"
- i) "Fomentar, ejecutar, supervisar y evaluar programas, proyectos y actividades de capacitación que propicien la participación de la población organizada en forma concertada"

En el inciso "i" se reconoce la capacidad de las OSB para la gestión organizativa, planificación y supervisión, demostrada en la atención adecuada al problema de la alimentación de los sectores menos favorecidos. Cabe destacar que las OSB hemos desarrollado el control de recursos de manera racional, creando para ello instancias de responsabilidad con participación y control colectivo para la distribución equitativa de los recursos en base al conocimiento de nuestra realidad.

En este sentido, destacamos las declaraciones del Presidente de la Comisión del Presupuesto Nacional cuando señala que la optimización del gasto social está orientada a la disminución de la pobreza. Esto es coherente con nuestro planteamiento de racionalizar los recursos del Estado para lograr una mejor calidad de vida y creemos que una de las formas es a través de la creación de los Comités de Gestión que se sustentan claramente en la Ley 25307.

Los Comités de Gestión permiten la concertación entre representantes del gobierno Central, Local y OSBs como parte de la sociedad Civil, y que se afirma en el citado art. 5to. inciso "i" del Reglamento del PRONAA. Así como también, propone que a nivel de gobierno central se creen las Unidades de Seguimiento y Monitoreo que permitan evaluar permanentemente los programas y la calidad de la atención de los servicios optimizando el gasto social.

respectivamente.

Estará a cargo del diseño, la planificación, la organización, la ejecución, dirección control y evaluación del plan de implementación de la canasta alimentaria y el programa de generación de ingresos/empleo que se ejecuten a nivel provincial.

Establecerá coordinación con la Gerencia de Recursos Alimentarios y la Gerencia de Operaciones, para elaborar y ejecutar los planes operativos a nivel de las provincias y de Lima y Callao; evaluando los logros y dificultades en función a las metas programadas así como de las políticas diseñadas.

c. Comités de Gestión distrital:

Lo conformarán representantes de las instancias distritales de las OSB, las organizaciones no gubernamentales, de la iglesia y el representante de la Municipalidad.

Sus funciones principales serán las de diseño, la planificación, la organización, la ejecución, dirección control y evaluación del plan de implementación de la canasta alimentaria y de generación de ingresos/empleo a nivel distrital.

Participará en la distribución de los productos y recursos de acuerdo a los requerimientos nutricionales y necesidades básicas de cada uno de las OSBs.

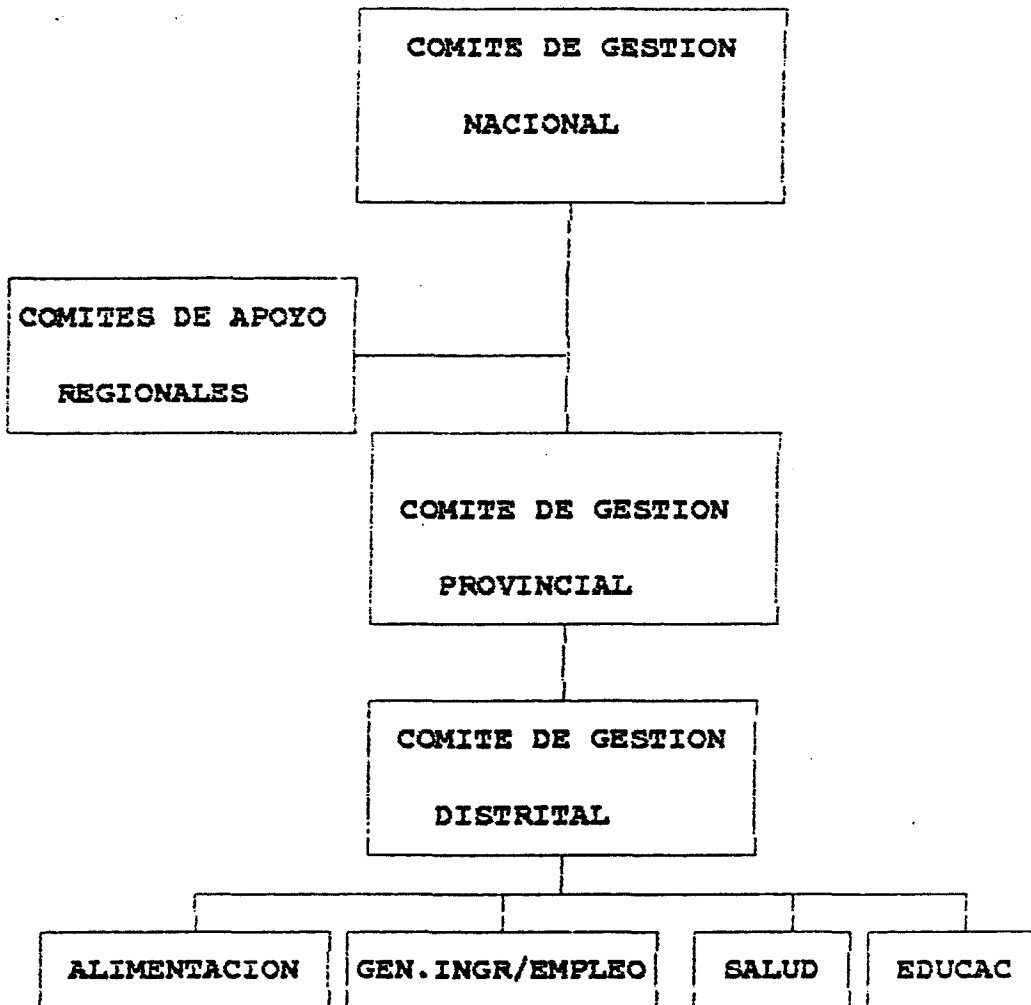
Coordinará con las Unidades de Operación respectivas del PRONAA y de otros programas, para la definición de los Centros de Acopio, teniendo en cuenta el área geográfica y los costos de traslado de los productos a cada OSB. Así también, de la programación de la distribución racional de los productos, de manera permanente y estable, para evitar los conflictos y mantener el principio de la solidaridad y equidad respondiendo en la mejora del gasto social para combatir la extrema pobreza.

Gestionará el Programa de generación de ingresos a nivel distrital realizando los diagnósticos económicos, identificación, priorización y selección de proyectos a nivel distrital.

Conformarán sus áreas operativas en relación a:

- Alimentación
- Generación de ingresos
- Salud
- Educación y capacitación

B. ESTRUCTURA DE LOS COMITES DE GESTION



2.4. PRESUPUESTO TOTAL PARA FINANCIAMIENTO DEL ESTADO EN MERITO A LA LEY 25307 PARA 1996.

2.4.1. CANASTA ALIMENTARIA DE LOS COMEDORES	S/.118.466.400
2.4.2. GENERACION DE INGRESOS Y EMPLEO	S/. 29.500.000
TOTAL GENERAL	S/.147.966.400

LEY

Declaran de prioritario interés nacional la labor que realizan los Clubes de Madres, Comités de Vaso de Leche, Comedores Populares Autogestivos, Cocinas Familiares, Centros Familiares, Centros Materno Infantiles y demás organizaciones sociales de base, en lo referido al servicio de apoyo alimentario que brindan a las familias de menores recursos

LEY N° 25307

EL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA
POR CUANTO

EL CONGRESO HA DADO LA LEY SIGUIENTE:

El Congreso de la República del Perú;

Ha dado la ley siguiente:

Artículo 1°— En concordancia con lo dispuesto en el Artículo 2°, numeral 16 y en el Artículo 3° de la Constitución Política, declárase de prioritario interés nacional la labor que realizan los Clubes de Madres, Comités de Vaso de Leche, Comedores Populares Autogestivos, Cocinas Familiares, Centros Familiares, Centros Materno Infantiles y demás organizaciones sociales de base, en lo referido al servicio de apoyo alimentario que brindan a las familias de menores recursos.

Artículo 2°— Las Organizaciones Sociales de Base, tienen existencia legal y personería jurídica. Para ser reconocidas como tales basta con su inscripción en los Registros Públicos Regionales. Estos registros, abrirán un libro especial de Organizaciones Sociales de Base.

Artículo 3°— Las Organizaciones Sociales de Base inscritas en los Registros de los Gobiernos Locales, en virtud de normas de carácter provincial o distrital, podrán convalidar esta inscripción ante el Registro Público Regional, con el solo mérito de la respectiva resolución municipal que declaró el registro.

Artículo 4°— Las Organizaciones Sociales de base que carezcan de registro municipal o que no se hubiesen inscrito en los Registros Públicos Regionales, podrán inscribirse en los Registros Provinciales, que abrirán los Programas de Compensación Social y similares.

Artículo 5°— Asimismo, se reconoce a las organizaciones Sociales de segundo o más niveles que coordinan o centralizan la labor de las Organizaciones Sociales de Base.

Artículo 6°— Las Organizaciones Sociales de Base con derecho a participar de los Programas de Compensación Social y similares cumplirán los siguientes requisitos.

1.— Que los integrantes habiten en áreas urbanas marginales o en zonas rurales deprimidas.

2.— Que soliciten su inscripción para intervenir en los programas de compensación social y similares.

Artículo 7°— Créase el PROGRAMA DE APOYO A LA LABOR ALIMENTARIA DE LAS ORGANIZACIONES SOCIALES DE BASE. Este programa tiene los siguientes fines:

1.— Atender a la necesidad de alimentación de la población de menores recursos económicos, mediante el suministro de alimentos a las Organizaciones Sociales de Base anunciadas en el Artículo 1°. Este suministro de alimentos lo hace el Estado a título de donación y cubre no menos del 65% de la ración diaria, percipiéndose por dichas organizaciones a sus beneficiarios.

El suministro de alimentos, preferentemente de origen nacional, se realiza a la Canasta Integral de Alimentos aprobada por cada región de la República.

2.— Promoción de la experiencia de autogestión de ingresos que contribuyen al fortalecimiento económico de las organizaciones sociales señaladas en el artículo 1°.

3.— Realización de actividades de educación y capacitación en los siguientes aspectos: nutrición, salud, modificación de los hábitos alimentarios, crianza de animales, huertos, biohuertos, protección del medio ambiente, siempre que dichas actividades se realicen por solicitud expresa de las organizaciones y respetando sus planes de trabajo.

Artículo 8°— EL PROGRAMA DE APOYO A LA LABOR ALIMENTARIA DE LAS ORGANIZACIONES SOCIALES DE BASE, estará a cargo de un Comité de Gestión, el mismo que está constituido por los representantes de las Organizaciones Sociales de Base que realizan labor alimentaria, un representante del Ministerio de Agricultura y un representante del Gobierno Local correspondiente. El Presidente del Comité de Gestión es elegido por sus miembros en votación democrática.

Artículo 9°— La participación de las Organizaciones Sociales de Base en el programa creado por esta ley se da tanto en la ejecución de sus fines, como en el control y fiscalización del cumplimiento de los mismos y del programa en su conjunto.

Artículo 10°— Créase el Fondo Programa de Apoyo a la labor alimentaria de las Organizaciones Sociales de Base, el mismo que está formado por:

1.— Aportes del Tesoro Público, que se consignan en la Ley Anual del Presupuesto de la República.

2.— Los Recursos aportados por los Gobiernos Regionales o Locales.

3.— Las contribuciones que pudiera recibir de los convenios nacionales o internacionales, a título gratuito u oneroso.

4.— Las donaciones en dinero o en especie.
5.— Los intereses que devenguen los depósitos del Fondo.

El Fondo proveerá de recursos a cada Comité de Gestión a fin de que ejecute las acciones previstas en su jurisdicción.

Artículo 11°— Cada Comité de Gestión formulará su plan de acción cada año, a fin de establecer el monto total de recursos necesarios para la ejecución del programa. Dichos planes serán remitidos a los Gobiernos Regionales respectivos, a fin de conseguir aprobación de los presupuestos correspondientes.

Artículo 12°— Los Comités de Gestión y las empresas comercializadoras del Estado creadas o por crearse, establecerán relación directa a fin de cumplir los fines señalados en el Artículo 5°. Para dicho efecto celebrarán Convenio de suministro de Alimentos, en base a la Canasta Integral de Alimentos aprobados para cada Región.

DISPOSICIONES TRANSITORIAS

Primera— En el término de los sesenta días contados a partir de la promulgación de la presente ley, el Poder Ejecutivo cumplirá con aprobar el reglamento correspondiente.

Segunda— En tanto se establecen los Comités de Gestión en cada ámbito municipal, el programa creado por esta ley comenzará a ejecutarse en el presente año a nivel de Lima Metropolitana y en las Zonas de Pobreza Crítica.

Para dicho efecto se instalará un Comité de Gestión transitorio, conformado por el representante del Sector Agricultura, y los representantes de las Organizaciones Sociales de Base, el mismo que aprobará el plan de acción

respectivo y remitirá el presupuesto correspondiente al Ministerio de Economía y Finanzas, a fin de que efectúe la transferencia de recursos necesarios al Fondo creado por la presente ley.

Tercera— La presente ley entra en vigencia al día siguiente de su publicación en el diario oficial "El Peruano".

Artículo Adicional— El Comité de Gestión Transitorio en relación a Lima, comprenderá el respectivo Departamento y la Provincia Constitucional del Callao.

Casa del Congreso, en Lima, a los veintiocho días del mes de Enero de mil novecientos noventa y uno.

MAXIMO SAN ROMAN CACERES, Presidente del Senado.

VICTOR PAREDES GUERRA, Presidente de la Cámara de Diputados.

VICTOR ARROYO CUYUBAMBA, Senador Primer Secretario.

ROBERTO MOISES MIRANDA MORENO, Diputado Primer Secretario.

AL SEÑOR PRESIDENTE CONSTITUCIONAL DE LA REPUBLICA

POR TANTO:

Mando su publicación y cumplida.

Dado en la Casa de Gobierno en Lima, a los doce días del mes de Febrero de mil novecientos noventa y uno.

ALBERTO FUJIMORI FUJIMORI, Presidente Constitucional de la República.

JUAN CARLOS HURTADO MILLER, Presidente del Consejo de Ministros y Ministro de Economía y Finanzas

MUNICIPALIDAD DE LIMA METROPOLITANA

Norman el registro y las relaciones que se establezcan entre las Municipalidades y las Organizaciones Sociales de Base que realizan labores de apoyo alimentario

ORDENANZA N° 051

Lima, 24 de junio de 1993

EL REGIDOR ENCARGADO DE LA ALCALDIA
METROPOLITANA DE LIMA:

POR CUANTO:

El Concejo, en Sesión Ordinaria de 18 de junio de 1993, aprobó, la siguiente:

ORDENANZA MUNICIPAL DE REGISTRO DE LAS ORGANIZACIONES SOCIALES DE BASE QUE REALIZAN LABORES DE APOYO ALIMENTARIO

TITULO I

Del Ambito de la Ordenanza

Artículo 1°.- La Presente Ordenanza norma el registro como las relaciones que se establezcan entre las Municipalidades y las Organizaciones Sociales de Base que realizan labores de apoyo alimentario determinándose los requisitos para el registro y participación en el Gobierno Local.

Artículo 2°.- Para efectos de aplicación de la presente Ordenanza entiéndase por Organizaciones Sociales de Base que realizan labores de apoyo alimentario a las organizaciones señaladas en el Artículo 1° de la Ley N° 25307: Comedores Populares Autogestionarios, Comités del Vaso de Leche, Clubes de Madres, Cocinas Familiares y demás organizaciones similares.

Artículo 3°.- Considérase comprendidos dentro de los alcances del artículo anterior a las organizaciones funcionales, autogestionarias, autónomas y democráticas que se hayan constituido por los propios pobladores de los Asentamientos Humanos Marginales, de las zonas turgurizadas y precarias situadas al interior del casco consolidado de la jurisdicción de la Municipalidad de Lima Metropolitana. La finalidad de las mismas es el logro del bienestar de sus familias y de su comunidad, por lo tanto no persiguen fines de lucro ni fines políticos partidarios.

TITULO II

Del Registro Municipal de las Organizaciones Sociales de Base

Artículo 4°.- Las Organizaciones Sociales de Base son personas jurídicas de derecho privado que se constituyen por la voluntad de sus miembros conforme a lo dispuesto por la Ley N° 25307.

Artículo 5°.- Toda persona tiene el derecho de asociarse libremente en la Organización Social de Base y sin autorización previa basando el sometimiento a las disposiciones que expresamente constarán en las normas internas correspondientes.

Artículo 6°.- Las Organizaciones Sociales de Base para el mejor logro de sus fines pueden asociarse entre si conformando organizaciones de segundo o más niveles, las mismas que se constituyen con jurisdicción zonal, distrital o provincial, según lo señalen sus estatutos.

Artículo 7°.- La Oficina de Participación vecinal de la Municipalidad de Lima Metropolitana y de cada uno de los distritos de la provincia de Lima abrirá un registro de Organizaciones Sociales de Base, en el mismo se inscribirán a todas aquellas Organizaciones señaladas en el Artículo Segundo de

la presente Ordenanza.

Artículo 8°.- Tienen derecho al registro señalado en el artículo anterior todas aquellas Organizaciones Sociales de Base que cumplan los siguientes requisitos:

- Acta de constitución o instrumento que acredite la misma.
- Copia Certificada de los estatutos de la organización.
- Padrón de socias con un número mínimo de veinte socias.
- Nómina de los miembros de Junta Directiva.
- Solicitud dirigida al Señor Alcalde con Atención a la Oficina de Participación Vecinal correspondiente.

Artículo 9°.- Las Organizaciones Sociales de segundo o más niveles podrán registrarse cumpliendo los requisitos señalados en el artículo anterior; siempre y cuando acrediten estar conformados por no menos de 1/5 de las Organizaciones Sociales de Base o del nivel inferior inmediato a las que representen.

Artículo 10°.- Los trámites de registro establecidos por la presente Ordenanza no tendrán ningún costo para las Organizaciones Sociales de Base.

Artículo 11°.- Conforme a lo dispuesto por el Artículo Tercero de la Ley N° 25307 las Organizaciones Sociales de la Base podrán solicitar a la Oficina de Participación Vecinal, la copia de la Resolución correspondiente a fin de proceder al trámite de convalidación del mismo en los Registros Públicos.

TITULO III

De la Participación Local de las Organizaciones Sociales de Base

Artículo 12°.- Las Organizaciones Sociales de Base, que hayan obtenido el Registro Municipal, tendrán derecho a participar con voz y voto en las distintas formas de participación popular, previstas por la Ley de Municipalidades y en todas aquellas que han venido existiendo con el pleno reconocimiento de la población organizada tales como Asambleas Populares, Cabildos Abiertos, Comités de Gestión Vecinal, Juntas de Vecinos, Frentes de Defensa y con derecho a voz y voto según los casos permitidos por la Ley de Municipalidades y con igual representación que las organizaciones que ya han venido participando en la gestión local.

Artículo 13°.- Las Organizaciones Sociales de Base en mérito a la presente Ordenanza fiscalizarán el cumplimiento oportuno de las disposiciones que las amparen, así como intervendrán en los Comités de Gestión, creados por la Ley N° 25307, así como podrán fiscalizar la correcta utilización de otros recursos que se pudieran destinar para el apoyo alimentario en su ámbito de acción.

Artículo 14°.- Por la presente Ordenanza se reconoce la autonomía de las Organizaciones Sociales de Base, respetándose los procedimientos y costumbres que la misma pueda tener respecto a su vida interna y decisiones propias.

Artículo 15°.- Las Organizaciones Sociales de Base, que hayan obtenido su registro conforme a lo dispuesto por la presente Ordenanza podrán celebrar actos jurídicos para el cumplimiento de sus fines con Gobiernos Locales, empresas municipales, empresas públicas, privadas y otras, previa convalidación del Registro Municipal ante los Registros Públicos, para el caso de aquellas organizaciones que no cuentan con Personería Jurídica.

TITULO IV

De la Participación del Municipio en el Programa de Apoyo a la Labor Alimentaria

Artículo 16°.- En Mérito a la presente Ordenanza las Organizaciones Sociales de Base podrán solicitar siempre y cuando lo requieran asesoría técnica especializada, a través de la Oficina de Participación Vecinal correspondiente, la misma que tendrá la facultad de evaluar y proponer mecanismos de Cogestión en empresas productivas u otras que pudieran establecerse mediante convenios entre las Organizaciones Sociales y los Gobiernos Locales.

Artículo 17°.- Conforme a lo dispuesto por la Ley N° 25307. Las Municipalidades Distritales y la Mu-